

# **Étude nationale auprès des électeurs pour la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale canadienne**

## **Rapport sur l'expérience des électeurs**

### **Préparé pour : Élections Canada**

**Juin 2020**

Nom des fournisseurs : Phoenix Strategic Perspectives Inc. et Advanis  
Numéro du contrat : 05005-18-0735  
Valeur de contrat : 804 353,60 \$ (incluant les taxes de vente applicable)  
Date d'attribution du contrat : 12 avril 2019  
Date de livraison : 26 juin 2020

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, communiquez avec  
Élections Canada à [rop-por@elections.ca](mailto:rop-por@elections.ca).

**This report is also available in English.**

**Phoenix Strategic Perspectives Inc.  
1678, rue Bank, bureau 2  
Ottawa (Ontario) K1V 7Y6  
[www.phoenixspi.ca](http://www.phoenixspi.ca)**

**Étude nationale auprès des électeurs pour la 43<sup>e</sup> élection générale canadienne – Rapport sur l'expérience des électeurs**  
**Rapport final**

Préparé pour Élections Canada

Nom des fournisseurs : Phoenix Strategic Perspectives Inc. et Advanis

Juin 2020

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats de la recherche sur l'expérience des électeurs réalisée dans le cadre de l'évaluation de l'élection générale fédérale du 21 octobre 2019.

La présente publication ne peut être reproduite qu'à des fins non commerciales et avec l'autorisation écrite préalable d'Élections Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, communiquez avec Élections Canada à [rop-por@elections.ca](mailto:rop-por@elections.ca).

**Numéro de catalogue :**

SE3-114/2-2020F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :**

978-0-660-35828-4

**Publications connexes :**

Numéro de catalogue : SE3-114/2-2020E-PDF (rapport final en anglais)

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-35827-7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le premier ministre du Canada, 2020

Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre *National Electors Study on the 43rd Canadian Federal General Election: Report on Voter Experience*.

## Table des matières

Sommaire .....	1
Introduction .....	6
Contexte et objectifs .....	6
Méthode .....	7
Remarques .....	8
Résultats détaillés .....	10
1. Attitudes et comportement électoral antérieur .....	10
2. Inscription des électeurs .....	14
3. Communication avec Élections Canada .....	20
4. Participation électorale .....	23
5. Se rendre au lieu de scrutin .....	29
6. Expérience au lieu de scrutin .....	38
7. Identification des électeurs .....	41
8. Services de vote accessibles .....	45
9. Satisfaction relativement au processus de vote .....	50
10. Satisfaction globale à l'égard d'Élections Canada et de l'élection .....	53
Profil des répondants .....	59

## Liste des figures

Figure 1 : Intérêt pour la politique .....	10
Figure 2 : Voter est-il un devoir ou un choix? .....	11
Figure 3 : Participation aux élections précédentes .....	12
Figure 4 : Vote à l'élection générale fédérale de 2015.....	13
Figure 5 : Inscription.....	14
Figure 6 : Source d'information sur l'inscription.....	15
Figure 7 : Inscription ou mise à jour des renseignements pendant l'élection.....	16
Figure 8 : Facilité de l'inscription pour le scrutin – attentes et expérience.....	17
Figure 9 : Facilité de l'inscription, de la mise à jour des renseignements et de la vérification de l'inscription .....	18
Figure 10 : Méthode de vérification ou de mise à jour de l'inscription des électeurs.....	18
Figure 11 : Mode de communication avec EC pendant la période électorale.....	20
Figure 12 : Satisfaction à l'égard du service reçu en communiquant avec EC.....	21
Figure 13 : Satisfaction à l'égard du site Web d'EC.....	22
Figure 14 : Intentions de vote et participation à l'élection générale .....	23
Figure 15 : Raison de ne pas voter – thèmes.....	25
Figure 16 : Raisons de ne pas voter – ventilation .....	26
Figure 17 : Méthode de vote à l'élection générale .....	28
Figure 18 : Parti de la maison, du travail ou d'un autre endroit pour aller voter .....	29
Figure 19 : Aller voter avec d'autres personnes .....	30
Figure 20 : Heure du vote, le jour de l'élection.....	31
Figure 21 : Heure du vote, les jours du vote par anticipation .....	32
Figure 22 : Moyen de transport utilisé pour aller voter .....	32
Figure 23 : Temps nécessaire pour se rendre au lieu de scrutin – attentes et réalité .....	34
Figure 24 : Connaissance du lieu de scrutin.....	35
Figure 25 : Facilité d'accès au lieu de scrutin.....	36
Figure 26 : A apporté sa CIE au lieu de scrutin.....	38
Figure 27 : Temps nécessaire pour voter – attentes et réalité .....	39
Figure 28 : Facilité de répondre aux exigences en matière d'identification – attentes et expérience .....	43
Figure 29 : Nature des difficultés relatives aux preuves d'identité ou d'adresse.....	44
Figure 30 : Niveau de connaissance des outils et services accessibles .....	45
Figure 31 : Facilité de trouver des renseignements sur l'accessibilité .....	46
Figure 32 : Aide pour marquer le bulletin de vote .....	47
Figure 33 : Satisfaction à l'égard de l'aide reçue au moment du vote.....	48
Figure 34 : Sensibilité du personnel d'EC à l'égard du handicap de l'électeur .....	49
Figure 35 : Satisfaction à l'égard des services fournis par le personnel d'EC au moment du vote.....	50
Figure 36 : Facilité de voter – attentes et expérience .....	51
Figure 37 : Satisfaction à l'égard de l'expérience de vote globale.....	52
Figure 38 : Sentiment qu'EC a géré l'élection de façon équitable .....	53
Figure 39 : Confiance dans l'exactitude des résultats de l'élection dans la circonscription.....	54
Figure 40 : Confiance dans les institutions canadiennes .....	55
Figure 41 : Confiance en Élections Canada.....	56
Figure 42 : Satisfaction relativement à la vie démocratique au Canada .....	57

## Sommaire

Élections Canada (EC) est l'organisme indépendant et non partisan chargé de la conduite des élections fédérales au Canada. Dans le cadre de la 43<sup>e</sup> élection générale (EG) fédérale, qui s'est tenue le 21 octobre 2019, EC a mené l'Étude nationale auprès des électeurs (ENE) de 2019, la plus grande étude d'opinion publique jamais réalisée par l'organisme auprès des électeurs pour une élection fédérale. Cette étude mesure l'attitude et l'expérience des électeurs concernant l'EG en vue d'éclairer l'élaboration et l'évaluation des politiques, des programmes et des services aux électeurs d'EC.

L'ENE comprend deux volets : 1) un sondage longitudinal national auprès des électeurs, réalisé de juin à décembre 2019; 2) une série d'entrevues et de groupes de discussion postélectorales. Le sondage a été réalisé par téléphone et en ligne auprès d'électeurs (c.-à-d. de citoyens canadiens âgés ayant au moins 18 ans le jour du scrutin), et il a été effectué en trois vagues, soit avant, pendant et après la période électorale. Le nombre de participants à chaque sondage est le suivant : n = 49 993 pour le sondage préélectoral, n = 23 880 pour le sondage en période électorale et n = 21 435 pour le sondage postélectoral.

Les deux tiers des répondants initiaux ont été sélectionnés par échantillonnage aléatoire, et les autres proviennent d'un panel en ligne composé de volontaires. L'inclusion de cet échantillon non aléatoire fait qu'il est impossible d'évaluer l'erreur d'échantillonnage pour l'ensemble de l'échantillon. Pour ce qui est des seuls échantillons aléatoires, ils sont tous d'une taille telle que la marge d'erreur d'échantillonnage des résultats globaux, pour chacune des vagues, est inférieure à  $\pm 1\%$ , 19 fois sur 20.

Le rapport présente les résultats des sondages concernant le point de vue des électeurs sur l'administration de la 43<sup>e</sup> EG et leur expérience du processus de vote. Ces résultats sont résumés ci-dessous, suivant les mêmes thèmes que la présentation des [résultats détaillés](#).

Deux autres rapports présentent les résultats de l'ENE relativement à d'autres sujets : l'un concerne la Campagne d'information des électeurs et les connaissances des électeurs pendant la 43<sup>e</sup> EG, et l'autre, l'avis des électeurs sur des enjeux de politique associés aux élections.

### Attitudes et comportement électoral antérieur

- Une grande majorité (80 %) des répondants au sondage préélectoral ont affirmé être au moins moyennement intéressés par la politique, et plus du tiers (35 %), être très intéressés.
- Près des trois quarts (73 %) des électeurs ont dit considérer le vote principalement comme un devoir, et un quart (25 %), principalement comme un choix.
- Environ la moitié (52 %) des électeurs sondés ont rapporté avoir voté à chaque élection depuis qu'ils en ont le droit, 3 sur 10 (30 %) ont dit avoir voté à la plupart des élections depuis qu'ils en ont le droit, et un peu plus de 1 sur 10 (12 %) a affirmé avoir voté à certaines élections.
- Un peu plus de 8 répondants sur 10 (83 %) ont affirmé avoir voté à l'EG fédérale précédente (la 42<sup>e</sup>), qui a eu lieu le 19 octobre 2015<sup>1</sup>.

### Inscription des électeurs

- Dans le sondage préélectoral, 9 électeurs sur 10 (89 %) ont affirmé être déjà inscrits pour voter à une élection fédérale canadienne.

---

<sup>1</sup> Voir les [Remarques](#) pour de l'information sur la surévaluation habituelle de la participation électorale dans les sondages d'opinion publique.

- Le plus souvent, des électeurs inscrits qui ont participé au sondage préélectoral ont dit savoir qu'ils étaient inscrits en raison de leur expérience de la 42<sup>e</sup> EG : les deux tiers (66 %) ont affirmé le savoir parce qu'ils avaient voté à cette élection, près de la moitié (48 %) ont dit que l'information les concernant n'avait pas changé depuis, et 4 sur 10 (40 %) ont dit qu'ils avaient déjà reçu une carte d'information de l'électeur (CIE).
- Après l'élection, environ 9 personnes sur 10 (93 %) parmi les répondants qui savaient qu'une EG venait d'avoir lieu ont dit avoir reçu par la poste une CIE qui leur était adressée personnellement, cette carte servant à aviser les électeurs de leur inscription. Cette proportion est légèrement plus élevée que celle du Sondage auprès des électeurs de 2015, dans lequel 90 % des répondants se souvenaient d'avoir reçu une CIE. Pratiquement tous les répondants qui se souvenaient d'avoir reçu une CIE (98 %) ont affirmé que le nom et l'adresse sur la carte étaient exacts.
- Qu'ils aient reçu une CIE ou non, les répondants ont été invités à préciser ce qu'ils avaient fait, le cas échéant, pendant la période électorale pour s'assurer qu'ils étaient inscrits pour voter à la 43<sup>e</sup> EG. La moitié (50 %) ont répondu avoir procédé à une vérification pour s'assurer qu'ils étaient bien inscrits pour voter. D'autres mesures ont été indiquées, dans de faibles proportions : 7 % ont affirmé avoir mis leurs renseignements d'inscription à jour, et 3 %, s'être inscrits pour voter. Au total, 38 % des répondants ont dit n'avoir pris aucune de ces mesures.
- La majorité (57 %) des répondants qui s'étaient assurés d'être inscrits pour voter à la 43<sup>e</sup> EG ont dit l'avoir fait en vérifiant que l'information sur leur CIE était exacte. Un peu plus de 1 répondant sur 5 (22 %) a eu recours au système d'inscription des électeurs en ligne, et 1 sur 10 (10 %) a affirmé avoir communiqué avec EC par l'intermédiaire du site Web de l'organisme.
- Parmi les répondants non inscrits au moment du sondage préélectoral, 3 sur 4 (75 %) s'attendaient à ce qu'il soit facile de s'inscrire, mais seulement environ le quart (28 %) s'attendaient à ce que ce soit très facile. Les électeurs qui ont dû s'inscrire ont trouvé qu'il était plus facile de le faire qu'ils ne l'avaient prévu. Parmi les répondants au sondage postélectoral qui se sont inscrits pour voter à l'élection, 92 % ont rapporté avoir trouvé le processus facile, et plus des deux tiers (67 %) l'ont trouvé très facile.

## Communication avec Élections Canada

- Un peu plus de 1 électeur sur 10 (12 %) a affirmé avoir communiqué avec EC pendant la période électorale, une hausse par rapport aux 7 % qui avaient répondu ainsi dans le Sondage auprès des électeurs à la suite de la 42<sup>e</sup> EG, en 2015.
- La plupart des électeurs qui ont communiqué avec EC pendant la période électorale l'ont fait soit au moyen d'un formulaire sur le site Web de l'organisme (39 %), soit par téléphone (36 %). Environ 1 sur 5 (21 %) s'est rendu à un bureau d'EC et 1 sur 10 (11 %) a envoyé un courriel. Enfin, certains ont eu recours aux médias sociaux (5 %) ou à la poste (4 %).
- La grande majorité (89 %) des électeurs qui ont communiqué avec EC ont affirmé être au moins plutôt satisfaits du service obtenu, et les deux tiers (66 %) se sont dits *très* satisfaits.
- Un peu plus du tiers (35 %) a affirmé s'être rendu sur le site Web d'EC pendant la période électorale, soit plus que les 23 % relevés dans le Sondage auprès des électeurs de 2015. La plupart des répondants qui ont visité le site Web d'EC ont déclaré être plutôt (40 %) ou très (52 %) satisfaits de leur expérience.

## Participation électorale

- Parmi les répondants au sondage postélectoral qui étaient au courant de la tenue de la 43<sup>e</sup> EG fédérale le 21 octobre 2019, 9 sur 10 (90 %) ont indiqué avoir voté<sup>2</sup>.
- En général, les électeurs qui savaient qu'une élection avait lieu, mais qui n'ont pas voté ont affirmé s'être abstenus pour des raisons politiques (43 %, alors qu'ils étaient 37 % en 2015); d'autres raisons ont aussi été invoquées, quoique moins fréquemment, comme les raisons liées à la vie courante ou à la santé (29 %, en baisse par rapport aux 45 % de 2015) et au processus électoral (12 %).
- La majorité (57 %) des électeurs qui affirment avoir voté lors de la récente EG fédérale disent l'avoir fait au bureau de scrutin le jour de l'élection, tandis que près de 4 sur 10 (37 %) l'ont fait dans un bureau de vote par anticipation. Ces chiffres représentent une diminution importante du nombre de personnes qui ont déclaré avoir voté le jour de l'élection et une augmentation du vote par anticipation par rapport au Sondage auprès des électeurs de 2015, où 73 % des répondants avaient déclaré avoir voté le jour de l'élection, et 25 %, lors du vote par anticipation. Voilà qui concorde aussi avec le sens, sinon l'ampleur, de la tendance des électeurs de recourir davantage au vote par anticipation, observée dans les sondages et les résultats officiels de nombreuses élections passées.

## Se rendre au lieu de scrutin

- Parmi les répondants qui ont voté à un bureau de vote par anticipation, plus du tiers (37 %) ont profité des nouvelles heures prolongées du vote par anticipation de la 43<sup>e</sup> EG et ont déclaré être allés voter avant midi.
- Dans le sondage postélectoral, plus de la moitié (54 %) des électeurs ayant voté en personne ont indiqué s'être rendus au bureau de scrutin en 5 minutes ou moins, soit plus rapidement que ce à quoi ils s'attendaient; seulement 28 % d'entre eux pensaient qu'il faudrait au plus 5 minutes quand ils ont répondu au sondage préélectoral.
- Presque tous les répondants (98 %) ont affirmé que le lieu de vote était situé à une distance raisonnable de leur domicile, et 88 % ont qualifié cette distance de « très raisonnable ». Ce résultat est semblable à celui de 2015, alors que 97 % des répondants jugeaient que le lieu de scrutin se trouvait à une distance convenable de leur domicile.
- Presque tous les répondants qui ont voté en personne (93 %) ont indiqué que le lieu de scrutin se situait à un endroit au moins plutôt familial, et les trois quarts (73 %) ont qualifié cet endroit de très familial.
- Au début de la période électorale, les deux tiers (67 %) des électeurs handicapés ont dit s'attendre à ce qu'il soit très facile pour eux d'avoir accès au lieu de scrutin et d'y entrer. Dans le sondage postélectoral, les votants handicapés ont affirmé que la réalité avait dépassé leurs attentes. Parmi ceux qui avaient voté en personne, 85 % ont indiqué avoir trouvé l'accès au lieu de scrutin très facile, et 12 % de plus l'ont trouvé plutôt facile.
- Pratiquement tous les électeurs (98 %) ont affirmé que le bâtiment où ils avaient voté était au moins assez convenable pour un scrutin, la majorité (83 %) d'entre eux le qualifiant de très convenable. Ces chiffres sont stables depuis 2015, alors que 97 % des électeurs avaient qualifié le bâtiment d'au moins convenable, et 82 %, de très convenable.

---

<sup>2</sup> Voir les [Remarques](#) pour de l'information sur la surévaluation habituelle de la participation électorale dans les sondages d'opinion publique.

## Expérience au lieu de scrutin

- Neuf électeurs sur 10 (91 %) parmi ceux qui avaient reçu une CIE et voté en personne ont dit avoir apporté leur CIE au lieu de scrutin, ce qui permettait d'éviter le bureau d'inscription et de se rendre directement au bureau de scrutin, suivant le processus de vote simplifié de la 43<sup>e</sup> EG. Une proportion semblable (89 %) de votants avaient apporté leur CIE au lieu de scrutin en 2015.
- Les électeurs ont dit qu'il avait fallu moins de temps pour voter qu'ils ne l'avaient prévu. Dans le sondage préélectoral, seulement un tiers (35 %) des électeurs ont affirmé qu'ils s'attendaient à ce que le vote prenne 5 minutes ou moins. Dans le sondage postélectoral, près des deux tiers (63 %) ont affirmé qu'une fois arrivés au lieu de scrutin, il ne leur avait pas fallu plus de 5 minutes pour voter.
- Les votants à l'élection de 2019 ont rapporté qu'il leur avait fallu en tout en moyenne 8 minutes pour voter, soit 4 minutes de moins que la moyenne de 12 minutes rapportée pour l'élection de 2015.
- L'écart entre le temps requis pour voter selon les différentes méthodes de vote s'est considérablement réduit en 2019 par rapport à 2015. Le temps moyen requis à un bureau de vote par anticipation et dans un bureau d'EC a été de 8 minutes en 2019, alors qu'il avait été de 21 et 19 minutes, respectivement, en 2015.
- Parmi les électeurs ayant voté en personne, 95 % (en hausse par rapport à 92 % en 2015) ont affirmé que le temps requis pour voter avait été raisonnable. Parmi les électeurs ayant voté lors du vote par anticipation, 93 % ont dit que le temps requis pour voter avait été raisonnable, alors que cette proportion était de 80 % en 2015.

## Identification des électeurs

- Presque tous les électeurs (94 %) ont indiqué avoir utilisé une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement comme preuve d'identité et d'adresse au moment de voter, le permis de conduire ayant été utilisé dans 89 % des cas, et une carte d'identité générale avec photo délivrée par la province ou le territoire, dans 5 % des cas<sup>3</sup>. Dans 4 % des cas, les électeurs ont eu besoin de deux pièces d'identité autorisées pour prouver leur identité et leur adresse. Moins de 1 % ont dû remplir une déclaration écrite confirmant leur adresse et leur identité et recourir à un autre électeur de leur bureau de scrutin qui a répondu d'eux afin qu'ils puissent voter. Dans l'ensemble, la répartition du recours à chaque option pour répondre aux exigences d'identification a été semblable à celle de 2015.
- Parmi les électeurs qui ont présenté deux pièces d'identité pour satisfaire aux exigences d'identification en vue de voter, la carte d'assurance-maladie est la pièce valable comme preuve d'identité qui a été utilisée le plus souvent (par 53 % des votants qui ont utilisé deux pièces d'identité). Pour satisfaire aux exigences en matière de preuve d'adresse, la CIE a été la pièce la plus utilisée (43 % des électeurs qui avaient utilisé deux pièces), ce qui est considérable, étant donné qu'il s'agissait de la première EG où la CIE était acceptée comme preuve d'adresse pour voter.
- Dans le sondage effectué en période électorale, près de 9 électeurs sur 10 (87 %) ont dit s'attendre à ce qu'il soit très facile de prouver leur identité et leur adresse s'ils allaient voter, et 10 %, à ce qu'il soit plutôt facile de le faire. Dans le sondage postélectoral, une proportion encore plus grande (94 %) de votants ont dit avoir trouvé très facile de prouver leur identité et leur adresse au moment de voter, 5 % de plus affirmant qu'il avait été plutôt facile de le faire. Ces chiffres sont semblables à ceux de 2015.

---

<sup>3</sup> Par souci de simplicité, ce pourcentage englobe le recours à la carte de services de la Colombie-Britannique, sur laquelle figurent le nom, l'adresse et la photo du détenteur.

## Services de vote accessibles

- La moitié (50 %) des électeurs handicapés ont affirmé qu'ils connaissaient les outils et les services d'aide au vote offerts par EC pour rendre le vote plus accessible, une hausse par rapport aux 43 % de 2015.
- Parmi les électeurs handicapés ayant voté en personne, 7 % ont dit avoir été aidés par une personne pour remplir leur bulletin de vote. De ceux-ci, plus de 8 sur 10 (85 %) ont affirmé avoir été aidés par le personnel d'EC, et 1 sur 10 (10 %), par une personne qu'ils connaissaient, comme un membre de la famille, un ami ou un préposé au soutien personnel.
- Environ 8 électeurs handicapés sur 10 (82 %) ont estimé que le personnel d'EC avait été au moins plutôt sensible à leurs besoins au moment de voter, la majorité (56 %) affirmant que le personnel avait été très sensible à leurs besoins.

## Satisfaction à l'égard du processus de vote

- La presque totalité (98 %) des répondants ayant voté en personne ont dit être au moins plutôt satisfaits des services fournis par le personnel d'EC, la grande majorité (85 %) s'en disant très satisfaits. Ces proportions sont semblables à celles de 2015, où 97 % des répondants s'étaient dits satisfaits, et 86 %, très satisfaits.
- Pratiquement tous les répondants ont affirmé qu'il avait été facile pour eux de voter, 85 % disant qu'il avait été très facile de voter, et 13 %, qu'il avait été plutôt facile de le faire.
- Dans la plupart des cas (97 %), les électeurs ont dit être au moins plutôt satisfaits de leur expérience de vote, et une grande majorité d'entre eux (80 %) s'en sont dits très satisfaits. Ces proportions sont semblables à celles de 2015, où 96 % des répondants s'étaient dits au moins satisfaits, et 81 %, très satisfaits.

## Satisfaction globale à l'égard d'Élections Canada et de l'élection

- Neuf répondants sur 10 (90 %) ont estimé qu'EC avait géré l'élection de façon au moins plutôt équitable (70 % jugeant la gestion de l'élection très équitable). Ces proportions sont pratiquement les mêmes que dans le sondage de 2015, où 92 % des répondants avaient estimé qu'EC avait géré l'élection de façon équitable, et 67 %, de façon très équitable.
- On constate également chez les répondants une confiance largement répandue dans l'exactitude des résultats de l'élection pour leur circonscription, 89 % d'entre eux disant avoir au moins une certaine confiance dans l'exactitude des résultats, et 61 %, une confiance très élevée. Ces chiffres représentent une légère diminution par rapport au Sondage auprès des électeurs de 2015, dans lequel 92 % des répondants affirmaient avoir au moins une certaine confiance, et 65 %, une confiance très élevée, dans l'exactitude des résultats.
- Au fil de l'élection, la proportion d'électeurs disant avoir confiance en EC a connu une hausse sensible, passant de 85 % dans le sondage préélectoral à 92 % dans le sondage postélectoral. En particulier, la proportion d'électeurs disant avoir beaucoup de confiance en EC est passée d'un tiers (35 %), avant la 43<sup>e</sup> EG, à plus de la moitié (58 %) après celle-ci.
- La satisfaction des électeurs relativement à la vie démocratique au Canada a augmenté entre le sondage en période électorale et le sondage postélectoral. Un peu plus des trois quarts (78 %) des répondants au sondage postélectoral ont indiqué être au moins plutôt satisfaits de la vie démocratique au Canada, y compris un tiers (33 %) s'en disant très satisfaits (en hausse par rapport aux 71 % et aux 23 % des répondants au sondage en période électorale, respectivement).

## Introduction

Élections Canada (EC) a chargé Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) et Advanis de mener une recherche pour évaluer la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale.

## Contexte et objectifs

EC est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Il a pour mandat de mener les élections générales (EG), les élections partielles et les référendums fédéraux, d'administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*, de surveiller l'observation des règles et d'appliquer la législation électorale.

Dans le contexte d'une EG fédérale, EC mène des études sur les électeurs qui servent à l'élaboration et à l'évaluation des programmes et des services de l'organisme ainsi qu'à la préparation des rapports du directeur général des élections au Parlement.

L'Étude nationale auprès des électeurs (ENE) de 2019 est la principale étude sur l'opinion publique d'EC menée pour la 43<sup>e</sup> EG, qui s'est tenue le 21 octobre 2019. L'ENE mesure les valeurs, les opinions et les attitudes des électeurs relativement à divers enjeux de politique associés aux élections; leur connaissance du processus électoral, leurs attentes envers lui et l'expérience qu'ils en ont eue; et leur satisfaction en ce qui a trait aux communications, aux services et aux programmes d'EC.

Nombre de mesures de l'ENE de 2019 assurent la continuité avec d'autres sondages effectués par EC en 2015 pour la 42<sup>e</sup> EG, y compris le Sondage auprès des électeurs, l'Évaluation du Programme de rappel électoral et l'Enquête nationale auprès des jeunes.

L'ENE comprend deux volets : 1) un sondage longitudinal national auprès des électeurs; 2) une série d'entrevues et de groupes de discussion postélectorales. Pour la première fois, le sondage a été réalisé auprès d'un grand échantillon longitudinal en plus d'un échantillon aléatoire discret, il a intégré le recours à des sondages en ligne et au téléphone, et il a été effectué en trois vagues de collecte de données, soit avant, pendant et après la période électorale.

Le présent rapport présente le point de vue des électeurs sondés sur l'administration de la 43<sup>e</sup> EG, et notamment :

- leurs perceptions et expériences de l'inscription et de l'identification des électeurs;
- leurs attentes et expériences en matière de vote;
- leur expérience des services d'EC et leur degré de satisfaction à cet égard;
- leur confiance globale dans EC et dans l'administration équitable de l'élection.

Deux autres rapports présentent les résultats de l'ENE relativement à d'autres sujets; l'un concerne la Campagne d'information des électeurs et les connaissances des électeurs pendant la 43<sup>e</sup> EG, et l'autre, l'avis des électeurs sur des enjeux de politique associés aux élections.

Les résultats présentés dans ces rapports serviront à l'évaluation et à l'amélioration des programmes et des services d'EC destinés à l'électorat.

## Méthode

Cette section offre un aperçu de la méthode quantitative utilisée dans l'ENE. Une description approfondie des méthodes de recherche, y compris des instruments employés, a été publiée séparément.

L'étude nationale auprès des électeurs a été réalisée par téléphone (directement par des intervieweurs) et en ligne (avec la plateforme de sondage en ligne d'Advanis) de juin à décembre 2019, en trois vagues. Tous les répondants étaient des électeurs, à savoir des citoyens canadiens ayant au moins 18 ans le jour du scrutin (21 octobre 2019). Il fallait de 15 à 20 minutes pour répondre à un questionnaire, plus ou moins selon le questionnaire.

L'échantillon longitudinal du sondage préélectoral (W1) a été recruté en juin 2019 par échantillonnage probabiliste (recrutement téléphonique par composition aléatoire s'appuyant une base double chevauchante, incluant les téléphones filaires et cellulaires) et échantillonnage non probabiliste (panel Web). Les deux tiers des répondants ont été recrutés par échantillonnage probabiliste. Les électeurs ont été recrutés en proportion de la population, selon la province, l'âge et le sexe. Pour que les échantillons définitifs soient suffisamment grands, les objectifs de recrutement ont été fixés en tenant compte de la perte d'effectifs prévue pour chaque source. Les répondants de l'échantillon longitudinal ont été invités à participer aux vagues de sondage suivantes. Un échantillon discret a été recruté par composition téléphonique aléatoire seulement pour la vague de sondage postélectoral, pour contrebalancer la perte d'effectifs de l'échantillon longitudinal.

Le tableau qui suit présente les renseignements techniques associés à chaque vague de sondage.

Vague (W)	Échantillon	Méthode de collecte de données	Période de réalisation	Taille de l'échantillon
W1	Longitudinal	En ligne, téléphone	Avant l'élection : du 12 juin au 14 juillet 2019	49 993
W2	Longitudinal	En ligne	Période électorale : du 3 septembre au 20 octobre 2019	23 880
W3a	Longitudinal	En ligne, téléphone	Après l'élection : du 23 octobre au 9 décembre 2019	19 435
W3b	Discret	Téléphone	Après l'élection : du 22 octobre au 12 novembre 2019	2 000

Le sondage en période électorale (W2) a été réalisé sous forme d'enquête à échantillon représentatif quotidien, en cinq phases. Les questions évoluaient au fil du temps, en fonction des jalons suivants de la période électorale :

- du 3 au 17 septembre : phase initiale de l'élection (W2a);
- du 18 septembre au 1<sup>er</sup> octobre : phase d'inscription (W2b);
- du 2 au 8 octobre : phase de la carte d'information de l'électeur (W2c);
- du 9 au 15 octobre : phase de voter d'avance (W2d);
- du 16 au 20 octobre : phase du jour de l'élection (W2e).

Les données de sondage ont été pondérées pour refléter la composition démographique de l'ensemble des électeurs. La pondération a été faite en deux temps. Premièrement, les données ont été ajustées pour tenir compte de facteurs liés au modèle de l'étude, y compris des différences dans la probabilité de sélection d'une base à l'autre, du taux de répondants admissibles, des non-répondants et de la taille des ménages. Ensuite, une stratification ou un calibrage a posteriori a été réalisé pour établir la correspondance entre les résultats et les caractéristiques connues de la population relatives à l'âge, au

sexe et à la province ou au territoire. Chaque vague a été pondérée différemment pour tenir compte de la perte d'effectifs de l'échantillon longitudinal au fil de l'étude.

L'inclusion d'un panel Web non aléatoire fait qu'il est impossible d'évaluer l'erreur d'échantillonnage pour l'ensemble de l'échantillon, et il est impossible d'établir, avec les résultats, des projections statistiques applicables à l'ensemble de l'électorat. Une marge d'erreur d'échantillonnage et des estimations statistiques peuvent être calculées en excluant le panel et en ne considérant que les échantillons aléatoires. Ces échantillons sont tous d'une taille telle que la marge d'erreur d'échantillonnage des résultats globaux, pour chacune des vagues, est inférieure à  $\pm 1\%$ , 19 fois sur 20. Les marges d'erreur sont plus importantes pour les sous-échantillons.

## Remarques

- La présente recherche repose sur la participation électorale déclarée par les répondants, laquelle, historiquement, est surévaluée dans les sondages d'opinion publique. Dans le présent sondage, le taux de participation électorale déclaré par les répondants est de 90 %, alors que le taux de participation officiel des électeurs inscrits à la 43<sup>e</sup> EG est de 67 %. La portée de la présente recherche est donc limitée par la surreprésentation de votants dans son échantillon. Deux facteurs peuvent expliquer cette surreprésentation. D'abord, les personnes qui votent sont possiblement plus enclines que les non-votants à participer à une étude sur le vote (biais dans les réponses). Ensuite, les personnes qui n'ont pas voté peuvent tout de même déclarer l'avoir fait, simplement pour se présenter sous un jour favorable (biais de désirabilité sociale).
- Le terme *électeurs* désigne les participants au sondage qui avaient le droit de vote à la 43<sup>e</sup> EG (c.-à-d. tous les répondants). Le terme *votants* désigne les participants au sondage qui ont déclaré avoir voté à la 43<sup>e</sup> EG.
- Sauf indication contraire, tous les résultats sont exprimés en pourcentage. Les pourcentages ne totalisent pas toujours 100 %, du fait qu'ils sont parfois arrondis ou qu'ils peuvent comprendre des mentions multiples.
- Le nombre de répondants varie parfois, certaines questions ayant été posées à des sous-échantillons du sondage ou dans le cadre de différentes vagues.
- Les écarts statistiquement significatifs associés aux sous-groupes sont signalés dans le rapport. Les sous-groupes sont caractérisés par diverses variables démographiques, comportementales et attitudinales. Des sous-groupes particuliers ont été définis comme suit :
  - électeurs autochtones : répondants ayant déclaré être membres de Premières Nations, Inuits ou Métis;
  - néo-Canadiens : immigrants devenus citoyens canadiens après la 42<sup>e</sup> EG et qui avaient donc, à l'occasion de la 43<sup>e</sup> EG, le droit de vote pour la première fois;
  - jeunes NEET : électeurs de 18 à 34 ans qui n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation au moment du sondage, par opposition aux jeunes qui sont aux études (les répondants de 18 à 34 ans qui font des études secondaires ou postsecondaires au moins à temps partiel) et aux jeunes qui travaillent au moins à temps partiel (sans être aux études);
  - électeurs handicapés : ces répondants ont été identifiés en fonction des incapacités fonctionnelles selon la difficulté rapportée à réaliser certaines activités, ainsi que suivant une mesure unique de la sévérité globale de l'incapacité sur une échelle allant de l'absence d'incapacité à l'incapacité très sévère, en passant par l'incapacité légère.
- Les tests de signification statistique permettent d'établir l'étendue des relations entre les variables, mais une généralisation à l'échelle de la population n'est pas possible en raison de l'inclusion de répondants recrutés par échantillonnage non probabiliste. Lorsque des écarts associés à des sous-groupes sont signalés, seules les différences qui sont significatives au niveau de confiance de 95 % et qui se rapportent à des échantillons d'un sous-groupe de plus de 30 répondants sont examinées. Si

une ou des catégories d'un sous-groupe ne sont pas mentionnées dans un examen des différences afférentes au sous-groupe, on peut supposer que seules les catégories mentionnées présentaient des différences significatives.

- Des comparaisons avec les résultats du [Sondage auprès des électeurs à la suite de la 42<sup>e</sup> EG](#), réalisé en 2015, sont incluses dans la mesure du possible.

## Résultats détaillés

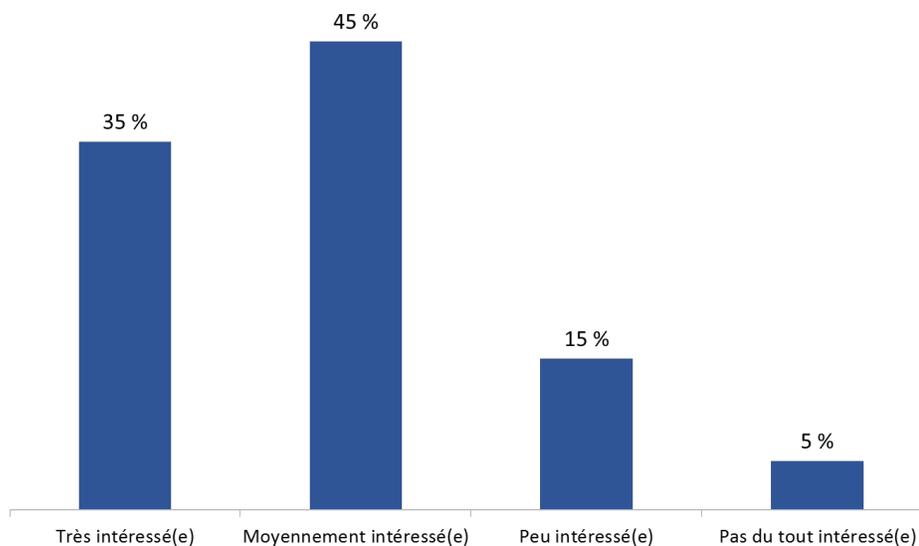
### 1. Attitudes et comportement électoral antérieur

Cette section porte sur les résultats ayant trait à l'opinion préélectorale des électeurs sur la politique et le vote ainsi qu'à leur comportement électoral passé.

#### Une forte majorité de répondants sont au moins moyennement intéressés par la politique

Une grande majorité (80 %) des répondants au sondage préélectoral ont affirmé être au moins moyennement intéressés par la politique, et plus du tiers (35 %), être très intéressés. Inversement, 15 % des répondants ont dit être peu intéressés par la politique, et 5 %, n'être pas du tout intéressés.

Figure 1: Intérêt pour la politique



Q. : En règle générale, dans quelle mesure êtes-vous intéressé(e) par la politique ? Base : n = 49 993; tous les répondants. [Ne sait pas/refus : 1 %] [Vague 1]

Les répondants suivants étaient moins susceptibles d'être très intéressés par la politique :

- les femmes (28 %, par rapport à 43 % des hommes);
- les néo-Canadiens (31 %, par rapport à 35 % des autres Canadiens);
- les répondants âgés de 18 à 24 ans (30 %, par rapport à 36 % des Canadiens de 25 ans et plus);
- les jeunes NEET (22 %, par rapport à 34 % des jeunes aux études et à 33 % de ceux travaillant à temps plein).

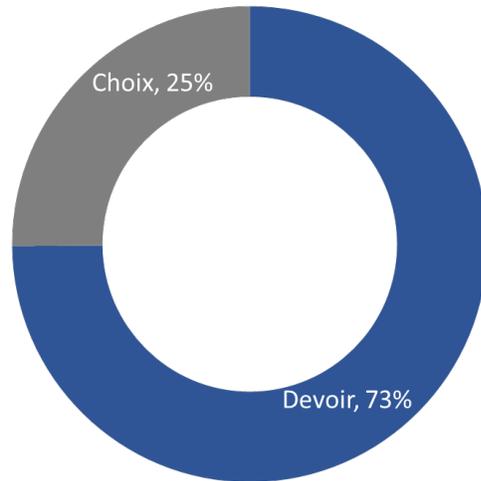
De plus, la probabilité qu'une personne soit très intéressée par la politique diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 37 % pour les personnes n'ayant aucune incapacité à 28 % pour celles ayant une incapacité sévère ou très sévère).

#### Près des trois quarts des répondants ont affirmé que le vote est surtout un devoir

À la question de savoir si, pour eux personnellement, le vote était surtout un devoir ou un choix, près des trois quarts (73 %) des répondants ont dit considérer le vote davantage comme un devoir, et un

quart (25 %), davantage comme un choix. Deux pour cent des répondants ont dit ne pas savoir ou se sont abstenus de répondre.

Figure 2: Voter est-il un devoir ou un choix?



Q. : Pour vous personnellement, est-ce que voter est surtout un devoir ou un choix ? Base : n = 49 993; tous les répondants. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 1] [L'échantillon a été divisé pour les questions 55 et 56.]

Les répondants suivants étaient moins susceptibles de considérer le vote comme un devoir plutôt qu'un choix :

- les électeurs autochtones (61 %, par rapport à 74 % des électeurs non autochtones);
- les électeurs âgés de 18 à 24 ans (64 %, par rapport à 74 % des électeurs de 25 ans et plus);
- les jeunes NEET (57 %, par rapport à 67 % des jeunes aux études et à 70 % de ceux travaillant à temps plein);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (54 %, par rapport à 78 % de ceux qui s'y intéressaient).

De plus, la probabilité de considérer le vote comme un devoir plutôt qu'un choix :

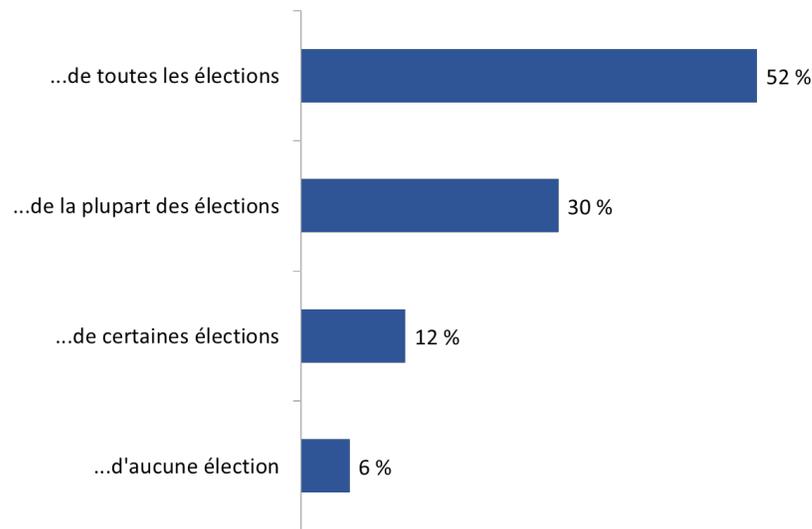
- diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 76 % des personnes n'ayant aucune incapacité à 62 % de celles ayant une incapacité sévère ou très sévère);
- augmentait avec l'âge, passant de 64 % des répondants de 18 à 24 ans à 83 % de ceux de 75 ans et plus;
- augmentait avec le niveau d'études, passant de 61 % des électeurs détenant au plus un diplôme d'études secondaires à 79 % de ceux ayant un diplôme universitaire.

### Un peu plus de la moitié des répondants ont indiqué avoir voté à toutes les élections

Un peu plus de la moitié (52 %) des répondants ont dit avoir voté à chaque élection depuis qu'ils en ont le droit. Près du tiers (30 %) ont affirmé avoir voté à la plupart des élections depuis qu'ils en ont le droit, et 12 %, avoir voté à certaines élections. Un petit nombre de répondants (6 %) ont déclaré n'avoir voté à aucune élection.

Figure 3: Participation aux élections précédentes

*Quand je pense à toutes les élections qui ont eu lieu depuis que j'ai le droit de vote, je me souviens avoir voté à l'occasion :*



Q. : À chaque élection, un grand nombre de personnes ne votent pas ou ne peuvent pas voter pour diverses raisons. En pensant aux différentes élections qui ont eu lieu depuis que vous avez le droit de vote, avez-vous voté à aucune élection, certaines, la plupart ou à toutes les élections?  
Base : n = 49 993; tous les répondants. [Ne sait pas/refus : 1 %] [Vague 1]

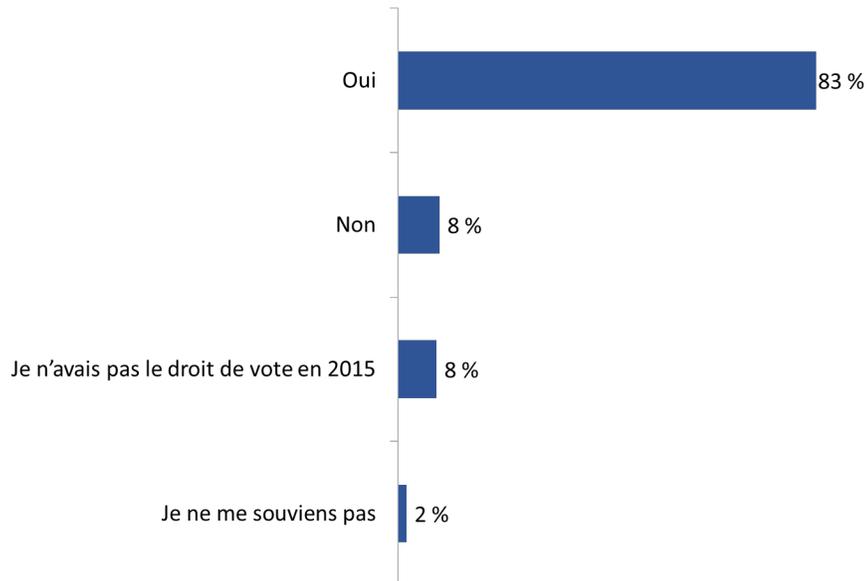
Les membres des sous-groupes suivants étaient moins susceptibles d'affirmer avoir voté à toutes les élections :

- les électeurs ayant une incapacité sévère/très sévère (38 %) ou une incapacité légère/modérée (48 %), par rapport aux électeurs n'ayant aucune incapacité (55 %);
- les électeurs autochtones (38 %, par rapport à 53 % des électeurs non autochtones);
- les immigrants qui sont devenus citoyens avant la 42<sup>e</sup> EG et ceux qui sont devenus citoyens après la 42<sup>e</sup> EG (48 % et 32 %, respectivement, par rapport à 53 % des non-immigrants);
- les Canadiens âgés de 18 à 24 ans (43 %, par rapport à 53 % des Canadiens de 25 ans et plus);
- les jeunes NEET (30 %, par rapport à 46 % des répondants de 18 à 34 ans travaillant à temps plein et à 43 % de ceux aux études);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (32 %, par rapport à 57 % de ceux qui s'y intéressaient);
- les répondants qui considéraient le vote surtout comme un choix (28 %, par rapport à 61 % de ceux qui considéraient le vote surtout comme un devoir).

#### Huit répondants sur 10 avaient voté à l'élection générale fédérale précédente

Un peu plus de 8 répondants sur 10 (83 %) ont affirmé avoir voté à l'EG fédérale précédente, qui a eu lieu le 19 octobre 2015, et près de 1 sur 10 (8 %) était un nouvel électeur en 2019 et n'avait pas le droit de vote en 2015.

Figure 4: Vote à l'élection générale fédérale de 2015



Q. : Avez-vous voté à l'élection générale fédérale précédente qui a eu lieu le 19 octobre 2015? Base : n = 49 883; tous les répondants. [Vague 1]

Les groupes suivants étaient moins susceptibles de déclarer avoir voté à l'EG fédérale de 2015 :

- les électeurs ayant une incapacité sévère/très sévère (71 %, par rapport à 85 % des électeurs n'ayant aucune incapacité et à 81 % de ceux ayant une incapacité légère/modérée);
- les électeurs autochtones (75 %, par rapport à 83 % des électeurs non autochtones);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (65 %, par rapport à 87 % de ceux qui s'y intéressaient);
- les répondants qui considéraient le vote surtout comme un choix (67 %, par rapport à 89 % de ceux qui considéraient le vote surtout comme un devoir).

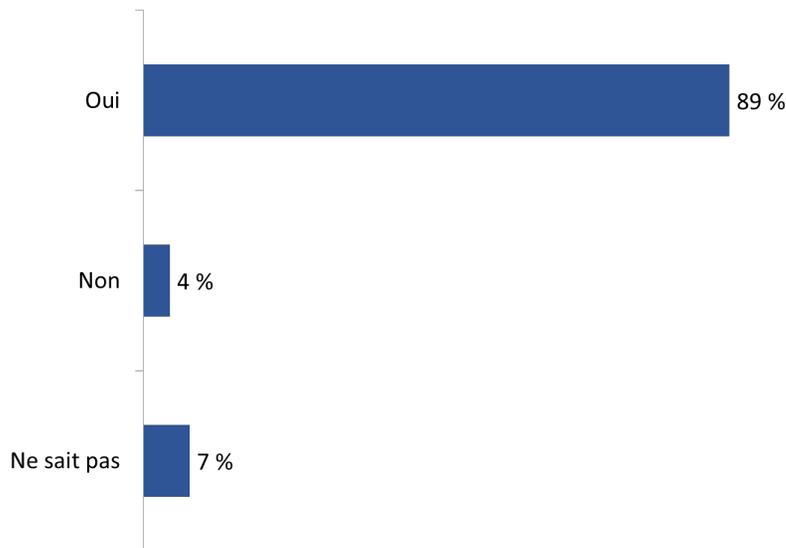
## 2. Inscription des électeurs

Cette section concerne l'expérience des électeurs relativement à l'inscription des électeurs avant et pendant l'EG fédérale de 2019.

### Neuf électeurs sur 10 ont déclaré qu'ils étaient déjà inscrits avant l'élection

Dans le sondage préélectoral, 9 électeurs sur 10 (89 %) ont affirmé être déjà inscrits pour voter à une élection fédérale canadienne. Quatre pour cent ont dit ne pas être inscrits, et 7 % ne savaient pas.

Figure 5: Inscription



Q. : Êtes-vous personnellement inscrit(e) pour voter lors d'une élection fédérale canadienne ? Base : n = 49 993; tous les répondants. [Vague 1]

Les répondants suivants étaient moins susceptibles de dire qu'ils étaient inscrits :

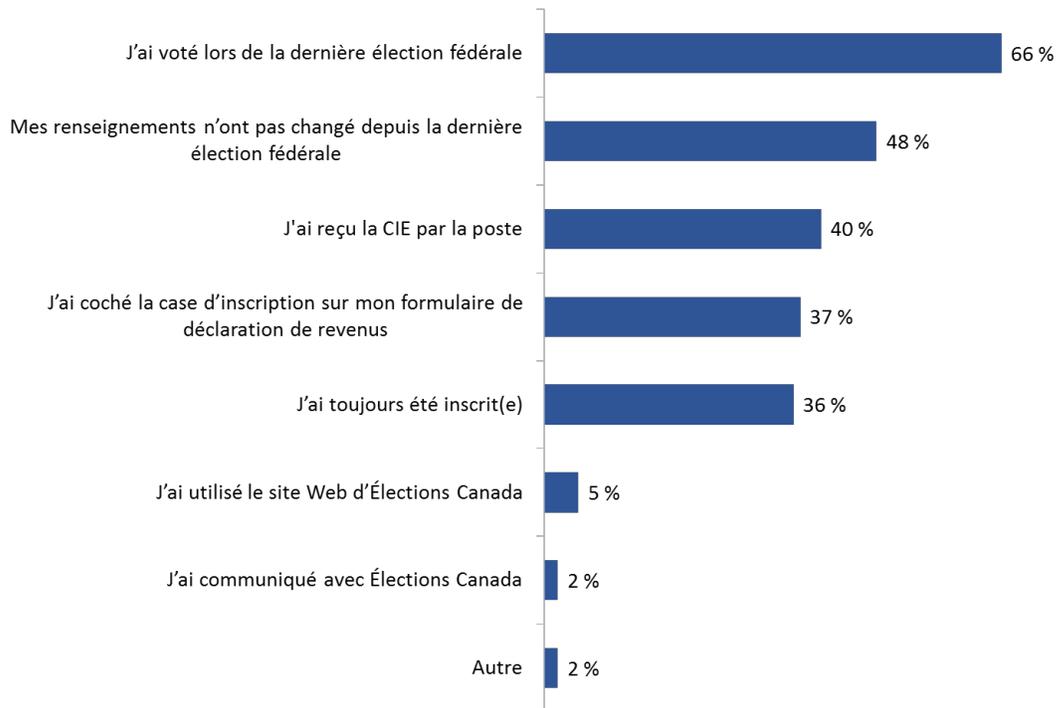
- les répondants ayant une incapacité sévère ou très sévère (82 %, par rapport à 90 % des répondants n'ayant aucune incapacité et à 87 % de ceux ayant une incapacité légère ou modérée);
- les électeurs autochtones (84 %, par rapport à 89 % des électeurs non autochtones);
- les néo-Canadiens (60 %, par rapport à 88 % des immigrants qui sont devenus citoyens canadiens avant la 42<sup>e</sup> EG et à 90 % des non-immigrants);
- les Canadiens âgés de 18 à 24 ans (64 %, par rapport à 92 % des Canadiens de 25 ans et plus);
- les jeunes aux études et les jeunes NEET (70 % respectivement, par rapport à 83 % de ceux travaillant à temps plein);
- les électeurs non binaires ou transgenres (79 %, par rapport à 89 % des hommes et à 90 % des femmes).

### Les deux tiers des répondants savaient qu'ils étaient inscrits pour voter, parce qu'ils avaient voté à la dernière élection

Le plus souvent, les électeurs inscrits au moment du sondage préélectoral ont dit savoir qu'ils étaient inscrits en raison de leur expérience de la 42<sup>e</sup> EG : les deux tiers (66 %) ont affirmé le savoir parce qu'ils avaient voté à cette élection, près de la moitié (48 %) disant que l'information les concernant n'avait pas changé depuis, et 4 sur 10 (40 %) ont dit le savoir parce qu'ils avaient déjà reçu une CIE.

Un peu plus du tiers (36 %) des répondants ont affirmé savoir qu'ils avaient toujours été inscrits, ce qui laisse croire qu'ils le savaient depuis avant la 42<sup>e</sup> EG. Un autre tiers (37 %) des répondants ont dit avoir coché la case d'inscription sur leur formulaire de déclaration de revenus, ce qui est significatif quand on considère que le sondage préélectoral a été réalisé en juin, peu après la période de production des déclarations de revenus. Peu de répondants ont mentionné avoir consulté le site Web d'EC (5 %) ou avoir communiqué avec EC (2 %).

Figure 6: Source d'information sur l'inscription



Q. : Comment savez-vous que vous êtes inscrit(e) pour voter ? [Réponses multiples acceptées] Base : n = 44 559; répondants qui savaient qu'ils étaient inscrits. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 1]

### Une majorité se rappelait avoir reçu une CIE, et pratiquement tous ont affirmé que l'adresse et le nom étaient exacts

Après l'élection, environ 9 répondants sur 10 (93 %) qui savaient qu'une EG fédérale venait d'avoir lieu ont dit avoir reçu par la poste une CIE qui leur était adressée personnellement et qui sert à aviser les électeurs de leur inscription. Cette proportion est légèrement plus élevée que celle du Sondage auprès des électeurs de 2015, dans lequel 90 % des répondants se souvenaient d'avoir reçu une CIE.

Les groupes suivants étaient moins susceptibles de se souvenir d'avoir reçu une CIE :

- les électeurs ayant une incapacité sévère/très sévère (89 %, par rapport à 92 % de ceux ayant une incapacité légère/modérée et à 93 % des électeurs n'ayant aucune incapacité);
- les électeurs autochtones (86 %, par rapport à 93 % des électeurs non autochtones);
- les néo-Canadiens (89 %, par rapport à 93 % des autres Canadiens);
- les Canadiens âgés de 18 à 24 ans (83 %, par rapport à 94 % des Canadiens de 25 ans et plus).

Pratiquement tous les répondants qui se souvenaient d'avoir reçu une CIE ont affirmé que le nom (98 %) et l'adresse (98 %) sur la carte étaient exacts. Les électeurs ayant une incapacité sévère/très sévère étaient moins susceptibles d'affirmer que leur nom (96 %) et leur adresse (97 %) étaient exacts par rapport à ceux ayant une incapacité légère/modérée ou aux électeurs n'ayant aucune incapacité (98 %).

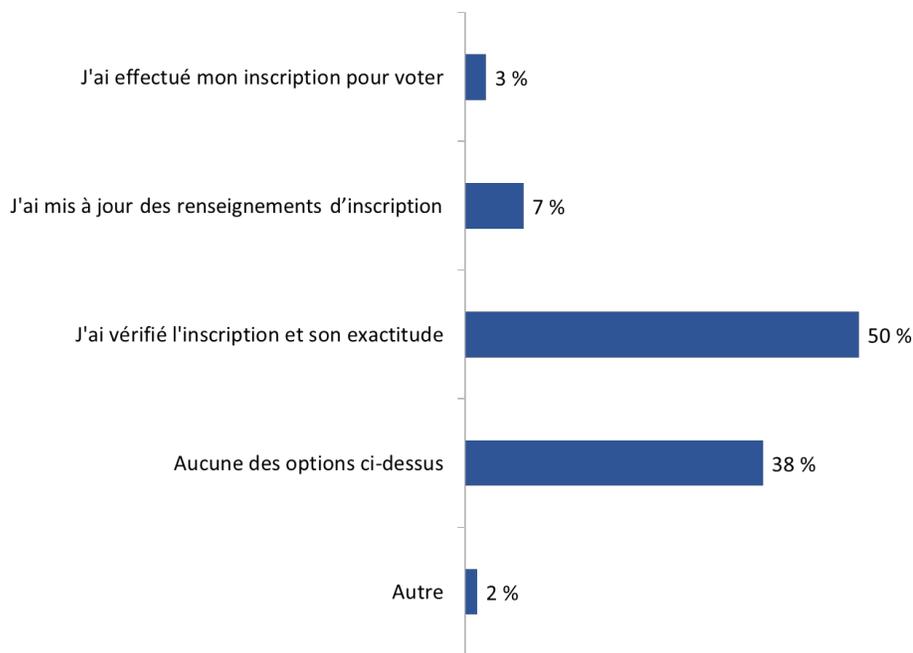
dans ces deux cas pour le nom et pour l'adresse). Les Canadiens de 18 à 24 ans étaient moins susceptibles que ceux de 25 ans et plus d'affirmer que leur nom (97 %, par rapport à 98 %) ou leur adresse (96 %, par rapport à 98 %) étaient exacts.

### La moitié des répondants ont dit s'être assurés qu'ils étaient correctement inscrits pour la 43<sup>e</sup> EG

Qu'ils aient reçu une CIE ou non, les répondants ont été invités à préciser ce qu'ils avaient fait, le cas échéant, pendant la période électorale pour s'assurer qu'ils étaient inscrits pour voter à la 43<sup>e</sup> EG.

La moitié (50 %) des répondants ont répondu avoir procédé à une vérification pour s'assurer qu'ils étaient bien inscrits pour voter, avec les bons renseignements. D'autres mesures ont aussi été prises, dans de faibles proportions : 7 % ont affirmé avoir mis leurs renseignements d'inscription à jour, et 3 %, s'être inscrits pour voter. Au total, 38 % des répondants ont dit n'avoir pris aucune de ces mesures.

Figure 7: Inscription ou mise à jour des renseignements pendant l'élection



Q. : Qu'avez-vous fait pour vous assurer que vous étiez inscrit(e) pour voter à cette élection fédérale? Avez-vous...?

Base : n = 21 403. [Ne sait pas/refus : 1 %] [Vague 2 + vague 3]

Les groupes suivants étaient plus susceptibles d'avoir mis à jour leurs renseignements d'inscription :

- les électeurs autochtones (11 %, par rapport à 7 % des électeurs non autochtones);
- les néo-Canadiens (11 %, par rapport à 7 % des autres Canadiens);
- les répondants de 18 à 24 ans (11 %, par rapport à 7 % des répondants de 25 ans et plus);
- les jeunes qui travaillaient ou étaient aux études à temps plein (12 %, respectivement, par rapport à 7 % des jeunes NEET);
- les répondants qui n'avaient pas reçu la CIE (16 %, par rapport à 7 % de ceux qui l'avaient reçue).

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de s'être inscrits pour voter :

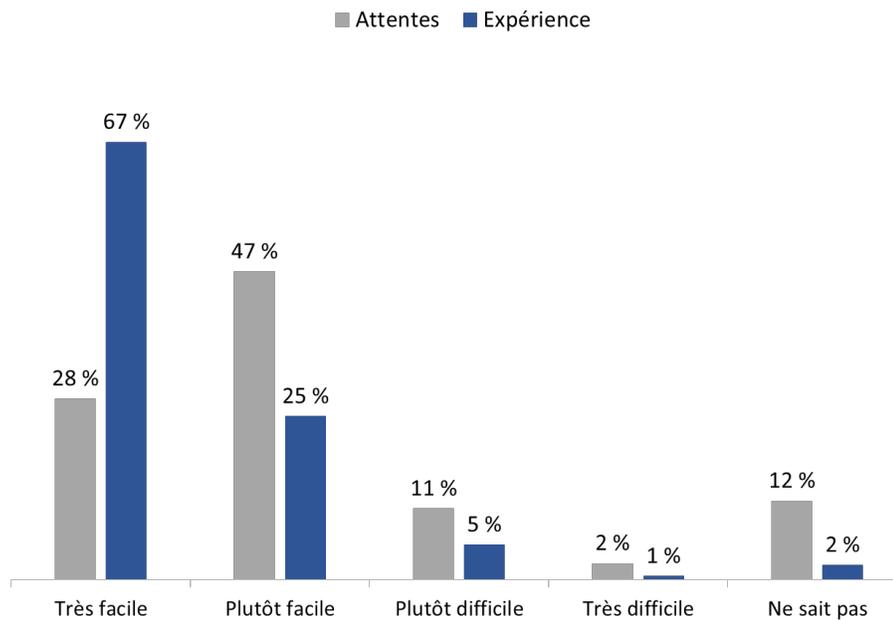
- les néo-Canadiens (15 %, par rapport à 2 % des autres Canadiens);
- les répondants de 18 à 24 ans (11 %, par rapport à 2 % des répondants de 25 ans et plus);
- les jeunes aux études (9 %, par rapport à 4 % de ceux travaillant à temps plein);
- les répondants qui n'avaient pas reçu la CIE (9 %, par rapport à 2 % de ceux qui l'avaient reçue).

### Les électeurs ont trouvé l'inscription plus facile qu'ils ne s'y attendaient

Parmi les répondants non inscrits au moment du sondage préélectoral, 3 sur 4 (75 %) s'attendaient à ce qu'il soit facile de s'inscrire, mais seulement environ le quart (28 %) s'attendaient à ce que ce soit très facile.

Les électeurs qui ont dû s'inscrire ont trouvé qu'il était plus facile de le faire qu'ils ne l'avaient prévu. Dans le sondage postélectoral, 92 % des répondants qui s'étaient inscrits pour voter pendant l'élection ont rapporté avoir trouvé le processus facile, et plus des deux tiers (67 %), l'avaient trouvé très facile.

Figure 8: Facilité de l'inscription pour le scrutin – attentes et expérience



Q. : Si vous vouliez aller voter, pensez-vous qu'il serait facile ou difficile pour vous de vous inscrire pour voter? Base : n = 5 434; répondants qui n'étaient pas inscrits pour voter. [Vague 1]

Q. : Dans quelle mesure était-il facile ou difficile de vous assurer que vous étiez inscrit(e)? Base : n = 459; répondants qui se sont inscrits. [Vague 2 + vague 3]

### Les électeurs ont trouvé qu'il était très facile de s'assurer qu'ils étaient inscrits

La grande majorité (96 %) des électeurs qui se sont assurés d'être inscrits pour voter ont dit qu'il avait été facile de le faire, les trois quarts (77 %) affirmant qu'il avait été très facile de le faire.

Le degré de facilité perçue variait selon la mesure qui devait être prise : les électeurs qui devaient s'inscrire (67 %) ou mettre à jour leurs renseignements d'inscription (64 %) étaient moins susceptibles de dire qu'il avait été très facile de s'assurer qu'ils étaient inscrits pour voter à l'EG que ceux qui devaient seulement vérifier qu'ils étaient déjà inscrits, avec les bons renseignements (79 %).

Figure 9: Facilité de l'inscription, de la mise à jour des renseignements et de la vérification de l'inscription

Facilité pour l'électeur de s'assurer qu'il était inscrit après la mesure prise	Inscription	Mise à jour d'inscription	Vérification d'inscription	Résultat global
Très facile	67 %	64 %	79 %	77 %
Plutôt facile	25 %	29 %	18 %	19 %
Plutôt difficile	5 %	5 %	1 %	2 %
Très difficile	1 %	1 %	< 0,5 %	< 0,5 %

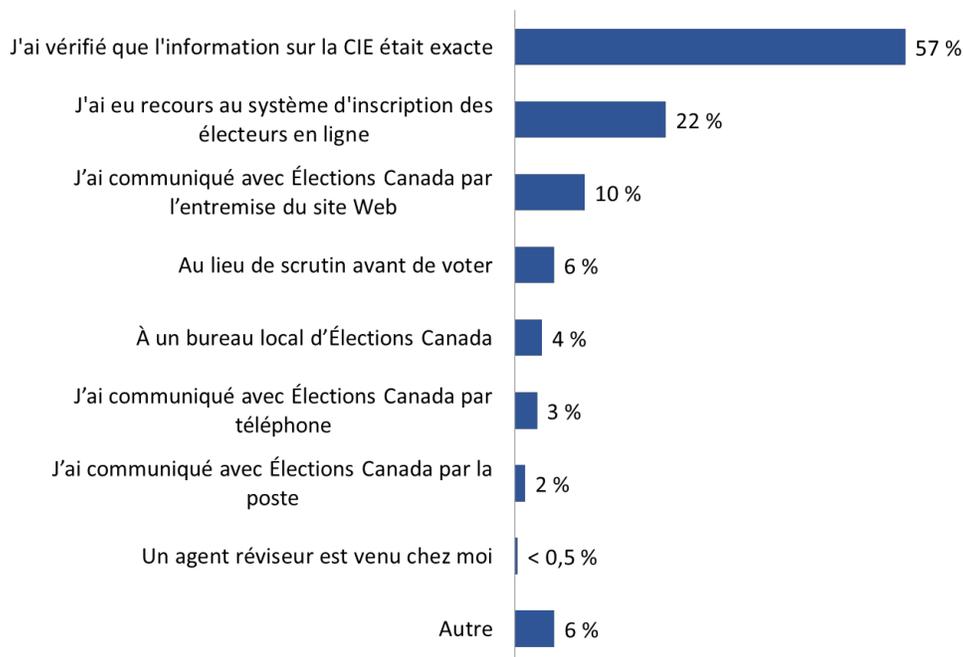
Q. : Dans quelle mesure était-il facile ou difficile de vous assurer que vous étiez inscrit(e)? Base : n = 12 232; répondants qui se sont assurés d'être inscrits. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 2 + vague 3]

### La majorité des répondants ont utilisé la CIE pour s'assurer qu'ils étaient correctement inscrits

La majorité (57 %) des répondants qui s'étaient assurés d'être inscrits pour voter à la 43<sup>e</sup> EG ont dit l'avoir fait en vérifiant que l'information sur leur CIE était exacte. Un peu plus de 1 répondant sur 5 (22 %) a eu recours au système d'inscription des électeurs en ligne, et 1 sur 10 (10 %) a affirmé avoir communiqué avec EC par l'intermédiaire du site Web de l'organisme.

Dans une moindre mesure, les électeurs ont aussi fait une vérification au bureau de scrutin avant de voter (6 %), fait une vérification à un bureau d'EC (4 %) ou communiqué avec EC par téléphone (3 %) ou par la poste (2 %).

Figure 10: Méthode de vérification ou de mise à jour de l'inscription des électeurs



Q. : Comment vous êtes-vous assuré(e) que vous étiez inscrit(e) pour voter lors de l'élection fédérale? Base : n = 6 092; répondants qui se sont inscrits pour voter ou qui ont vérifié ou mis à jour leur inscription. [Ne sait pas/refus : 4 %] [Vague 3]

Les écarts significatifs suivants ont été relevés pour certains sous-groupes :

- les groupes suivants étaient plus susceptibles d'utiliser le **système d'inscription en ligne** :
  - les néo-Canadiens (37 %, par rapport à 22 % des autres Canadiens),
  - les électeurs de 18 à 24 ans (45 %, par rapport à 19 % de ceux de 25 ans et plus),
  - les jeunes aux études (44 %, par rapport à 37 % de ceux travaillant à temps plein et à 33 % des jeunes NEET);
- les néo-Canadiens étaient plus susceptibles de **communiquer avec Élections Canada en utilisant le site Web de l'organisme** (21 %, par rapport à 10 % des autres Canadiens);
- les répondants de 18 à 24 ans étaient plus susceptibles de **vérifier leur inscription au bureau de scrutin** avant de voter (11 %, par rapport à 5 % des répondants de 25 ans et plus).

### 3. Communication avec Élections Canada

Cette section porte sur les interactions des électeurs avec EC et son site Web pendant la période électorale ainsi que sur le degré de satisfaction des électeurs à l'égard du service reçu à ces occasions.

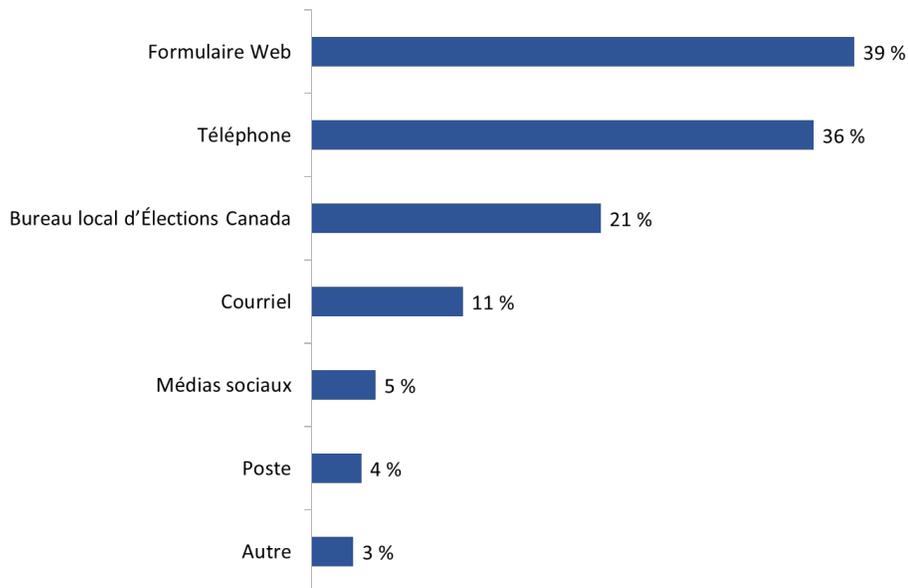
**Peu de gens ont contacté Élections Canada pendant la période électorale, et la plupart de ceux qui l'ont fait ont utilisé le site Web ou le téléphone.**

Un peu plus de 1 électeur sur 10 (12 %) a affirmé avoir communiqué avec EC pendant la période électorale, une hausse par rapport aux 7 % qui avaient répondu ainsi dans le Sondage auprès des électeurs à la suite de la 42<sup>e</sup> EG, en 2015.

La probabilité de communiquer avec EC était plus forte chez les électeurs autochtones (18 %, par rapport à 12 % des électeurs non autochtones), les néo-Canadiens (20 %, par rapport à 12 % des autres Canadiens) et les jeunes aux études (16 %, par rapport à 10 % des jeunes travaillant à temps plein et à 8 % des jeunes NEET). De plus, la probabilité qu'une personne communique avec EC augmentait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 11 % parmi les personnes n'ayant aucune incapacité à 18 % parmi celles ayant une incapacité sévère ou très sévère).

Les électeurs qui ont communiqué avec EC l'ont surtout fait au moyen d'un formulaire sur le site Web de l'organisme (39 %) ou par téléphone (36 %). Environ 1 sur 5 (21 %) s'est rendu à un bureau d'EC, et 1 sur 10 (11 %) a envoyé un courriel. Un nombre moindre a eu recours aux médias sociaux (5 %) ou à la poste (4 %).

Figure 11: Mode de communication avec EC pendant la période électorale

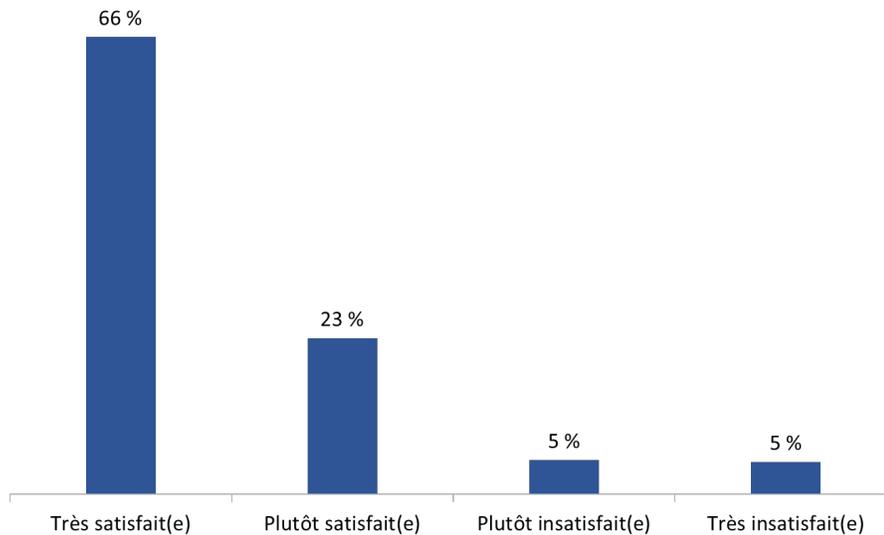


Q. : Comment avez-vous communiqué avec Élections Canada? Base : n = 2 423; répondants au sondage en ligne qui ont communiqué avec EC pendant la période électorale. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 2 + vague 3]

#### La vaste majorité des répondants étaient satisfaits du service reçu d'Élections Canada

La vaste majorité (89 %) des répondants qui ont communiqué avec EC pendant la période électorale ont affirmé être au moins plutôt satisfaits du service obtenu, et les deux tiers (66 %) se sont dits très satisfaits. Un électeur sur 10 a fait part d'un certain mécontentement, 5 % se disant plutôt insatisfaits, et 5 % de plus, très insatisfaits.

Figure 12: Satisfaction à l'égard du service reçu en communiquant avec EC



Q. : Dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) du service que vous avez reçu lorsque vous avez communiqué avec Élections Canada? Base : n = 2 423; répondants au sondage en ligne qui ont communiqué avec EC pendant la période électorale. [Ne sait pas/refus : 1 %]  
[Vague 2 + vague 3]

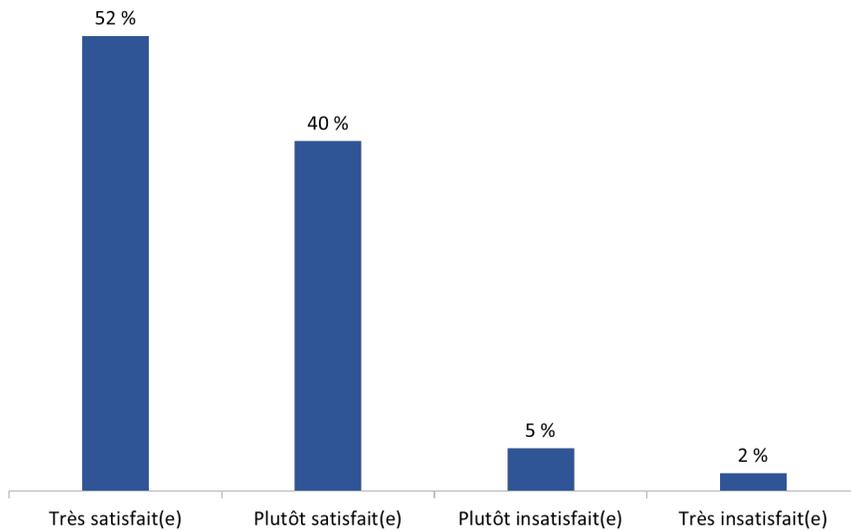
Les répondants les moins susceptibles d'être très satisfaits du service reçu d'EC étaient les électeurs autochtones (59 %, par rapport à 67 % des électeurs non autochtones) et les électeurs de 18 à 24 ans (54 %, par rapport à 68 % des électeurs de 25 ans et plus). En outre, la probabilité qu'une personne soit très satisfaite diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 69 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 57 % chez celles ayant une incapacité sévère ou très sévère).

#### Environ le tiers des électeurs ont consulté le site Web d'Élections Canada pendant la période électorale, et ceux qui l'ont fait se sont dits satisfaits

Un peu plus du tiers (35 %) des électeurs ont affirmé avoir consulté le site Web d'EC pendant la période électorale, soit plus que les 23 % relevés dans le Sondage auprès des électeurs de 2015. La probabilité de visiter le site Web était plus forte chez les électeurs autochtones (40 %, par rapport à 35 % des électeurs non autochtones), les néo-Canadiens (56 %, par rapport à 35 % des autres Canadiens), les répondants de 18 à 24 ans (64 %, par rapport à 32 % de ceux de 25 ans et plus) et les jeunes aux études (67 %, par rapport à 50 % des jeunes travaillant à temps plein et à 46 % des jeunes NEET).

La plupart des répondants qui ont visité le site Web ont déclaré être plutôt (40 %) ou très (52 %) satisfaits de leur expérience. Aucun écart significatif n'a été relevé entre les sous-groupes quant à leur satisfaction à ce sujet.

Figure 13: Satisfaction à l'égard du site Web d'EC



Q. : Dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) de votre expérience lorsque vous avez utilisé le site Web d'Élections Canada? Base : n = 6 413; répondants au sondage en ligne qui ont visité le site Web d'EC. [Ne sait pas/refus : 1 %] [Vague 2 + vague 3]

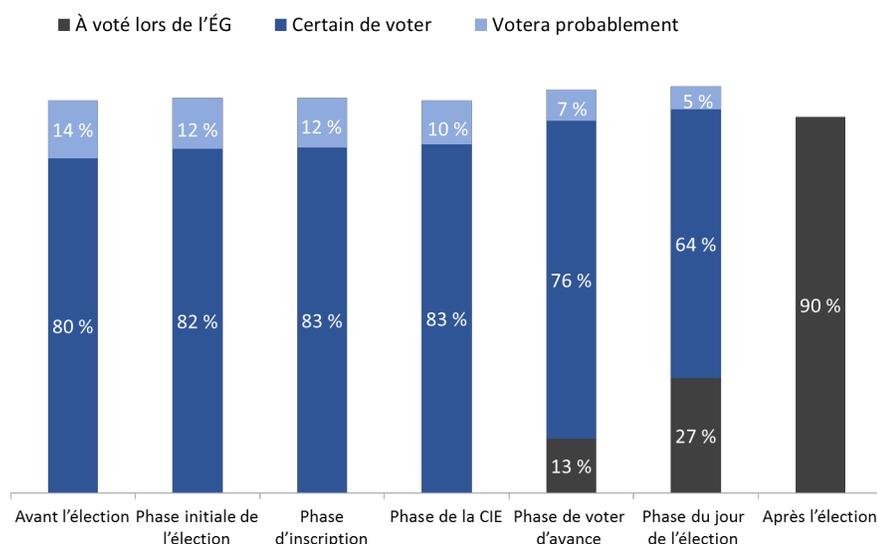
## 4. Participation électorale

Cette section porte sur des enjeux liés à la participation électorale.

### Neuf répondants sur 10 ont affirmé avoir voté à l'élection générale de 2019

Parmi les répondants au sondage postélectoral qui étaient au courant de la tenue de la 43<sup>e</sup> EG, 9 sur 10 (90 %) ont dit avoir voté. Comme c'est souvent le cas, la participation électorale déclarée par les répondants dépasse la participation selon les chiffres officiels d'EC, qui a été de 67 % des électeurs inscrits<sup>4</sup>. Le même phénomène a été constaté dans le sondage de 2015 à la suite de la 42<sup>e</sup> EG, lequel rapportait un taux de participation électorale déclarée de 90 %, alors que la participation réelle parmi les électeurs, selon les résultats officiels du scrutin publiés par EC, avait été de 68 %<sup>5</sup>.

Figure 14: Intentions de vote et participation à l'élection générale



Q. : Est-il certain que vous irez voter, probable, improbable, ou certain que vous n'irez pas voter à l'élection fédérale de 2019? [Ne sait pas/refus : < 2 %] [Vague 1, vague 2]

Q. : Beaucoup de gens ne peuvent pas ou préfèrent ne pas voter, pour toutes sortes de raisons. Lequel des énoncés suivants vous décrit le mieux? [Ne sait pas/refus : < 2 %] [Vague 2 + vague 3]

Les électeurs suivants étaient moins susceptibles d'affirmer avoir voté :

- les électeurs autochtones (84 %, par rapport à 91 % des électeurs non autochtones);
- les jeunes NEET (80 %, par rapport à 90 % des jeunes travaillant à temps plein et à 89 % des jeunes aux études);
- les répondants qui n'avaient pas reçu de CIE pendant l'élection (73 %, par rapport à 92 % de ceux qui en avaient reçu une);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (77 %, par rapport à 94 % de ceux qui s'y intéressaient);
- les répondants qui considéraient le vote surtout comme un choix (79 %, par rapport à 95 % de ceux qui considéraient le vote surtout comme un devoir);

<sup>4</sup> Résultats officiels du scrutin de la 43<sup>e</sup> élection générale : <https://www.elections.ca/res/rep/off/ovr2019app/51/table4F.html>

<sup>5</sup> Voir les [Remarques](#) pour de l'information sur la surévaluation habituelle de la participation électorale dans les sondages d'opinion publique.

- les personnes qui avaient le droit de vote, mais n'avaient pas voté à la 42<sup>e</sup> EG (57 %, par rapport à 95 % de celles qui avaient voté).

De plus, la probabilité qu'une personne affirme avoir voté diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 92 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 80 % chez celles ayant une incapacité sévère ou très sévère).

Dans le sondage préélectoral et celui en période électorale, les électeurs devaient spécifier s'il était probable ou improbable qu'ils votent à l'EG. Pendant l'étude, au moins 8 électeurs sur 10 (80 %) affirmaient soit être certains d'aller voter, soit avoir déjà voté en utilisant une méthode de voter d'avance. La dernière semaine de la période électorale, jusqu'au jour du scrutin<sup>6</sup>, 92 % des électeurs ont affirmé soit être certains d'aller voter (64 %), soit avoir déjà voté (27 %), 5 % de plus disant qu'il était probable qu'ils votent. Ces chiffres indiquent un écart entre les intentions de participation déclarées et la participation réelle, nonobstant la forte participation déclarée par les répondants.

Dans le sondage préélectoral, les électeurs de l'Alberta et du Québec étaient plus susceptibles d'affirmer qu'il était probable ou certain qu'ils iraient voter à l'EG fédérale de 2019 (95 % dans les deux cas).

Les groupes suivants étaient moins susceptibles d'affirmer dans le sondage préélectoral qu'il était probable ou certain qu'ils iraient voter :

- les électeurs autochtones (88 %, par rapport à 94 % des électeurs non autochtones);
- les répondants de 18 à 24 ans (87 %, par rapport à 95 % de ceux de 25 ans et plus);
- les jeunes NEET (81 %, par rapport à 93 % des jeunes qui travaillaient et à 90 % de ceux aux études);
- les répondants qui n'étaient pas intéressés par la politique (80 %, par rapport à 98 % de ceux qui s'y intéressaient);
- les répondants qui considéraient le vote surtout comme un choix (84 %, par rapport à 99 % de ceux qui considéraient le vote surtout comme un devoir);
- les personnes qui avaient le droit de vote, mais n'avaient pas voté en 2015 (62 %, par rapport à 98 % de celles qui avaient voté en 2015).

De plus, la probabilité que les répondants affirment qu'il était probable ou certain qu'ils votent à l'EG fédérale de 2019 :

- diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 95 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 84 % chez celles ayant une incapacité sévère ou très sévère);
- augmentait en fonction du niveau d'études, passant de 87 % des répondants détenant au plus un diplôme d'études secondaires à 97 % de ceux ayant un diplôme d'études universitaires.

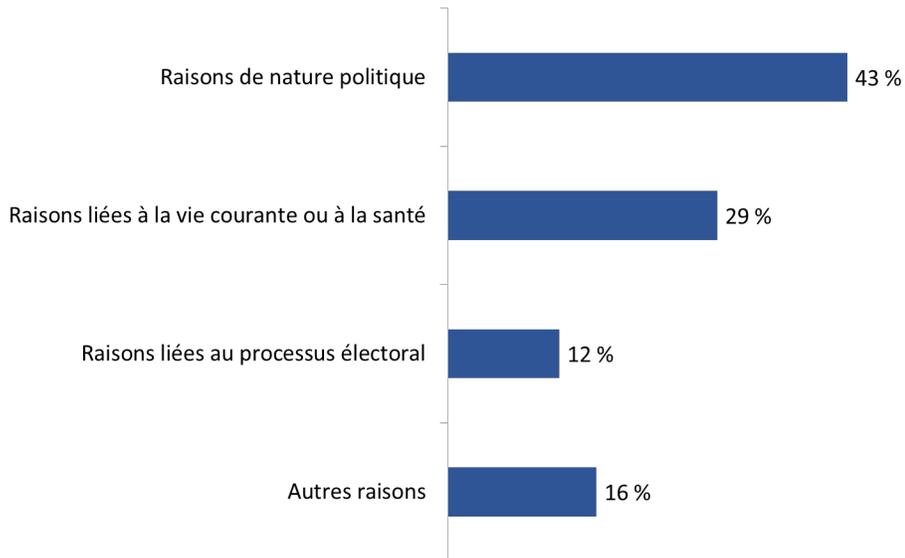
### **Nombre de non-votants ont affirmé s'être abstenus pour des raisons politiques**

Pour expliquer leur abstention, les électeurs qui étaient au courant de l'élection et qui ont affirmé ne pas avoir voté (n = 1 751) ont le plus souvent cité des raisons politiques (43 %), suivis de loin par ceux qui ont invoqué des raisons liées à la vie courante ou à la santé (29 %), ou au processus électoral (12 %). Les « autres raisons » citées incluaient l'oubli de voter, les croyances religieuses ou autres, le travail et les engagements de dernière minute ainsi que les mauvaises conditions météo.

---

<sup>6</sup> La phase du jour de l'élection (dans la vague 2) correspond à la dernière semaine de la période électorale et commence après la fermeture des bureaux de vote par anticipation.

Figure 15: Raison de ne pas voter – thèmes



Q. : Quelle est la principale raison pour laquelle vous n'avez pas voté? Base : n = 1 751; répondants au courant de l'élection, mais qui n'avaient pas voté. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 3]

Pour la 43<sup>e</sup> EG, les écarts significatifs suivants entre sous-groupes ont été relevés :

- Parmi ceux qui ont cité des **raisons liées à la vie courante ou à la santé** pour ne pas avoir voté :
  - le fait d'être trop occupé pour voter a été mentionné plus souvent par les électeurs âgés de 18 à 54 ans (13 %) que par ceux de 55 ans et plus (4 %);
  - les problèmes de santé ou d'incapacité ont été davantage cités par les électeurs de 55 ans et plus (14 %) que par ceux de 18 à 54 ans (6 %);
  - la probabilité que les non-votants déclarent avoir été trop occupés diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (14 % des non-votants n'ayant aucune incapacité, par rapport à 5 % de ceux ayant une incapacité sévère ou très sévère), tout comme la probabilité qu'ils affirment avoir été à l'extérieur de la ville (13 % des non-votants n'ayant aucune incapacité, par rapport à 6 % de ceux ayant une incapacité sévère ou très sévère);
  - en revanche, la probabilité de citer une maladie ou une incapacité comme raison pour ne pas avoir voté augmentait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 6 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 13 % chez celles ayant une incapacité sévère ou très sévère).
- Les répondants suivants étaient plus susceptibles de citer des **raisons liées au processus électoral** pour expliquer le fait qu'ils n'avaient pas voté :
  - les électeurs ayant une incapacité sévère/très sévère (24 %, par rapport à 10 % de ceux ayant une incapacité légère/modérée et à 10 % des électeurs n'ayant aucune incapacité);
  - les électeurs autochtones (21 %, par rapport à 12 % des électeurs non autochtones);
  - les néo-Canadiens (30 %, par rapport à 12 % des autres Canadiens);
  - les électeurs qui n'avaient pas reçu la CIE (17 %, par rapport à 11 % de ceux qui l'avaient reçue).
- Les répondants suivants étaient plus susceptibles de citer des **raisons politiques** pour expliquer le fait qu'ils n'avaient pas voté :
  - les électeurs non autochtones (44 %, par rapport à 29 % des électeurs autochtones);

- les non-immigrants et les immigrants qui sont devenus citoyens avant la 42<sup>e</sup> EG (43 %, par rapport à 27 % des néo-Canadiens);
- les jeunes NEET et les jeunes travaillant à temps plein (50 % et 41 %, respectivement, par rapport à 30 % des jeunes aux études);
- les non-votants ayant au plus un diplôme d'études secondaires et ceux ayant fait des études postsecondaires ou collégiales partielles (46 % et 45 %, respectivement, par rapport à 37 % de ceux ayant un diplôme universitaire);
- les non-votants qui avaient le droit de vote en 2015, mais n'avaient pas voté (52 %, par rapport à 35 % des non-votants ayant voté en 2015).

Le tableau ci-dessous présente les raisons données par les répondants pour n'avoir pas voté à la 43<sup>e</sup> EG en 2019 ainsi que les raisons données dans le Sondage auprès des électeurs à la suite de la 42<sup>e</sup> EG en 2015<sup>7</sup>. La proportion de répondants ayant cité des raisons politiques pour expliquer leur abstention est passée à 43 % en 2019, contre 37 % en 2015. Des différences notables ont été relevées dans la proportion de répondants ayant dit ne pas aimer les candidats, les partis ou la campagne (14 %) et la proportion de ceux qui ne savaient pas pour qui voter (7 %). En 2015, 10 % des non-votants avaient cité l'une ou l'autre de ces deux raisons. Inversement, la proportion de répondants qui ont cité des raisons liées à la vie courante ou à la santé a diminué, passant de 45 % à 29 %, la diminution la plus marquée étant associée aux répondants qui ont dit être trop occupés (11 %, par rapport à 25 % en 2015).

16Figure 16 : Raisons de ne pas voter – ventilation

Raisons de ne pas voter (%)	2019 (n = 1 751)	2015 (n = 283)
<b>Raisons de nature politique</b>	<b>43</b>	<b>37</b>
N'aimait pas les candidats/les partis/la campagne	14	10 <sup>8</sup>
Avait le sentiment que voter ne ferait pas de différence	10	9
Pas intéressé par la politique	9	9
Ne savait pas pour qui voter	7	– <sup>8</sup>
Manque d'information concernant les enjeux de la campagne et les positions des partis	4	7
<b>Raisons liées à la vie courante ou à la santé</b>	<b>29</b>	<b>45</b>
Trop occupé (plus de détails ci-dessous)	11	25
À l'extérieur de la ville (plus de détails ci-dessous)	10	15
Maladie ou incapacité	8	5
<b>Raisons liées au processus électoral</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
Problème de transport/bureau de vote trop éloigné	3	2

<sup>7</sup> Les catégories de raisons de ne pas voter, en 2019, étaient légèrement différentes de celles de 2015. Dans la mesure du possible, les résultats du sondage de 2015 ont été adaptés pour correspondre aux catégories de 2019; ils sont donc légèrement différents de ceux publiés dans le rapport de 2015. De plus, il est possible que certaines proportions ne totalisent pas 100 % parce qu'elles ont été arrondies ou que des catégories ont été exclues du tableau.

<sup>8</sup> En 2015, la raison « n'aimait pas les candidats/les partis/la campagne » était combinée avec « ne savait pas pour qui voter » dans une même catégorie.

Raisons de ne pas voter (%)	2019 (n = 1 751)	2015 (n = 283)
N'était pas inscrit sur la liste électorale	2	3
Le lieu de vote n'était pas accessible	2	<1
Problèmes liés à la CIE	1	1
Ne pouvait pas prouver son identité ou son adresse	1	2
Manque d'information sur le processus de vote (p. ex., où voter, quand voter)	1	1
Files d'attente trop longues	1	2
Le processus de vote n'était pas accessible	1	-
<b>Autres raisons</b>	<b>16</b>	<b>5</b>
Croyances religieuses ou autres	2	- <sup>9</sup>
A oublié de voter	2	1 <sup>10</sup>
Autres raisons	10	-
Ne sait pas	2	1

Les répondants qui ont affirmé avoir été trop occupés pour voter (n = 177) ont mentionné, par exemple, avoir eu d'autres priorités ce jour-là (40 %), avoir fait face à un imprévu qui les a empêchés de voter (36 %) et ne pas avoir trouvé le temps dans leur horaire (20 %).

Parmi les personnes qui n'ont pas voté parce qu'elles étaient à l'extérieur de la ville (n = 187), plus de la moitié (58 %) ont affirmé l'être pour des raisons personnelles, et environ le tiers (34 %), pour le travail. Les deux tiers (67 %) des répondants qui étaient à l'extérieur de la ville pour des raisons personnelles (n = 112) avaient planifié leur voyage.

### La majorité des répondants ont voté à un bureau de scrutin le jour de l'élection

La majorité (57 %) des électeurs qui affirment avoir voté lors de l'EG fédérale tenue le 21 octobre 2019 disent l'avoir fait à un bureau de scrutin le jour de l'élection, tandis qu'un peu plus du tiers (37 %) déclarent avoir voté dans un bureau de vote par anticipation. Ces pourcentages représentent une diminution importante du vote le jour de l'élection et une augmentation du vote par anticipation par rapport au Sondage auprès des électeurs de 2015, dans le cadre duquel 73 % des répondants avaient déclaré avoir voté le jour de l'élection, et 25 %, à un bureau de vote par anticipation.

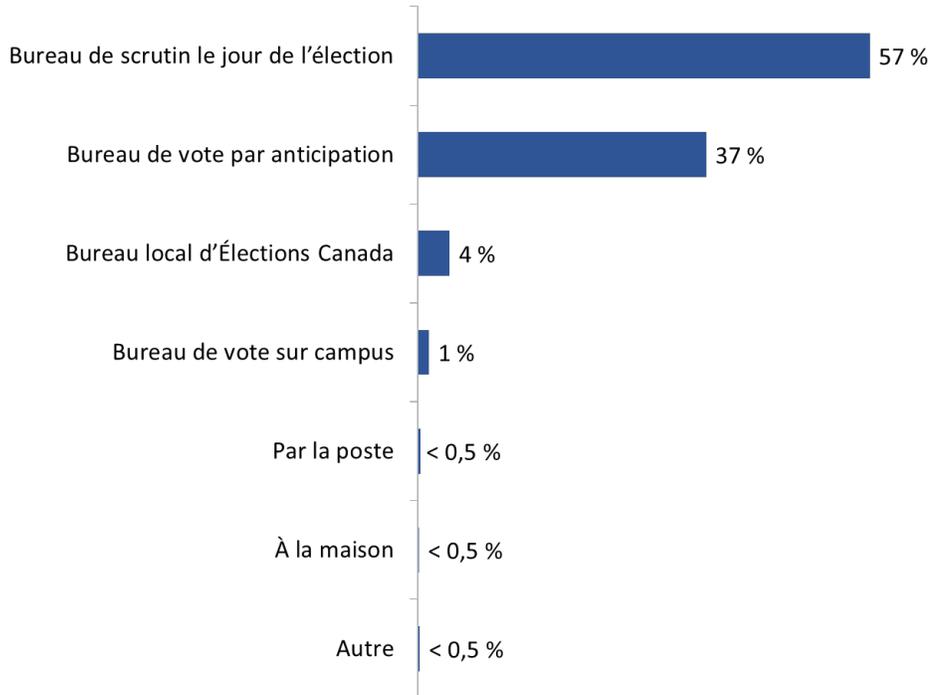
Il faut préciser que la participation au vote par anticipation déclarée par les répondants en 2019 est dépasse la participation selon les résultats officiels du scrutin de la 43<sup>e</sup> EG, lesquels indiquent que 26 % des votes valides ont été reçus aux bureaux de vote par anticipation. Néanmoins, l'augmentation du vote par anticipation déclaré concorde avec la tendance à la hausse relevée dans des sondages précédents et dans les résultats officiels de plusieurs élections antérieures.

<sup>9</sup> En 2015, les raisons liées aux croyances religieuses étaient incluses dans la catégorie « autres raisons ».

<sup>10</sup> En 2015, « a oublié de voter » faisait partie de la catégorie « raisons liées à la vie courante ».

Le graphique suivant montre que peu d'électeurs ont utilisé d'autres méthodes de vote, bien que le pourcentage de personnes qui affirment avoir voté à un bureau local d'EC soit passé de 4 %, contre 1 % dans le Sondage auprès des électeurs de 2015.

17Figure 17 : Méthode de vote à l'élection générale



Q. : Quelle méthode avez-vous utilisée pour voter? Base : n = 19 426; répondants qui ont voté lors de l'élection générale fédérale. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 2 + vague 3]

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de dire qu'ils s'étaient rendus à un bureau de scrutin le **jour de l'élection** :

- les électeurs autochtones (64 %, par rapport à 57 % des électeurs non autochtones);
- les néo-Canadiens (63 %, par rapport à 57 % des autres Canadiens);
- les électeurs de 18 à 54 ans (62 %, par rapport à 50 % de ceux de 55 ans et plus);
- les jeunes NEET (76 %, par rapport à 65 % de ceux qui travaillaient à temps plein et n'étaient pas aux études, et à 53 % des jeunes aux études).

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de déclarer avoir voté à un **bureau de vote par anticipation** :

- les électeurs non autochtones (37 %, par rapport à 30 % des électeurs autochtones);
- les électeurs n'ayant aucune incapacité ou ayant une incapacité légère/modérée (respectivement 37 % et 36 %, par rapport à 31 % de ceux ayant une incapacité sévère/très sévère);
- les électeurs de 55 ans et plus (43 %, par rapport à 32 % de ceux de 18 à 54 ans);
- les jeunes travaillant à temps plein (31 %, par rapport à 30 % de ceux aux études et à 21 % des jeunes NEET).

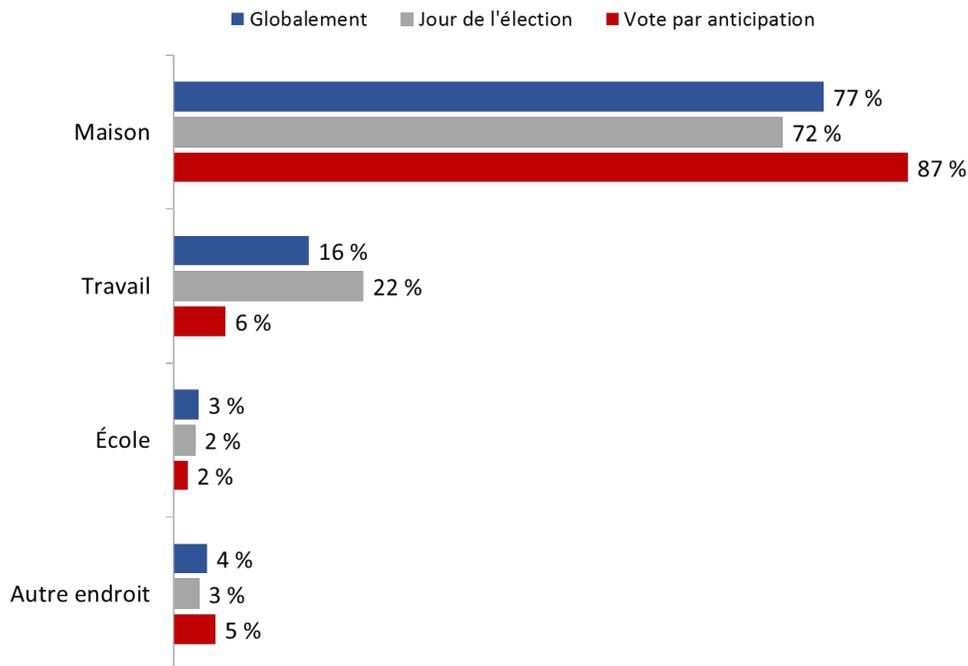
## 5. Se rendre au lieu de scrutin

Cette section porte sur des enjeux liés à l'expérience des votants pour se rendre et accéder au lieu de scrutin.

### La plupart se sont rendus au lieu de scrutin à partir de la maison

Un peu plus des trois quarts (77 %) des répondants qui ont voté en personne (n = 19 270) ont dit s'être rendus au lieu de scrutin à partir de la maison. La plupart (16 %) des autres y sont allés à partir du travail, 3 %, à partir de l'école, et 4 %, à partir d'un autre endroit.

18Figure 18 : Parti de la maison, du travail ou d'un autre endroit pour aller voter



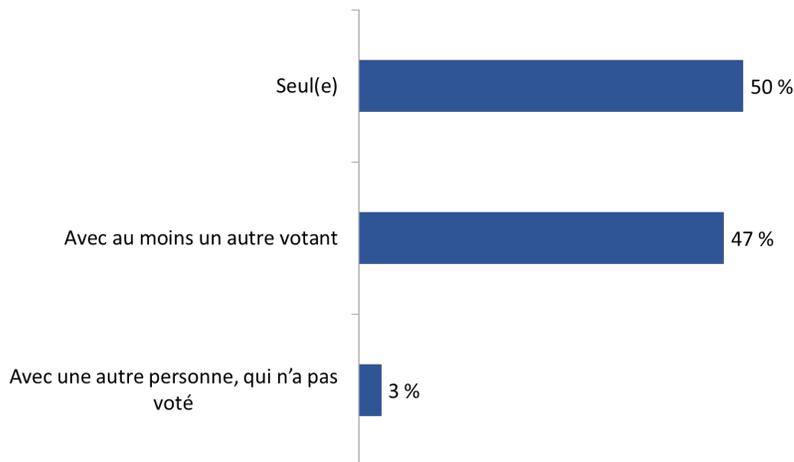
Q. : Est-ce que vous vous êtes rendu au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada/bureau de vote sur le campus] à partir de chez vous, du travail, de l'école, ou d'ailleurs? Base : n = 19 270; répondants qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : 1 %] [Vague 3]

Les électeurs qui ont voté à un bureau de vote par anticipation étaient plus susceptibles de s'être rendus au bureau de scrutin à partir de la maison (87 %, par rapport à 72 % de ceux qui ont voté le jour de l'élection et à 74 % de ceux qui ont voté à un bureau local d'EC) et moins susceptibles d'être allés voter à partir du travail (6 %, par rapport à 22 % de ceux qui ont voté le jour de l'élection et à 15 % de ceux qui ont voté à un bureau local d'EC).

### La moitié des répondants sont allés voter seuls, et la moitié, accompagnés

La moitié (50 %) des répondants qui ont voté en personne y sont allés seuls. Parmi les répondants de l'autre moitié, presque tous (47 %) y sont allés avec au moins une personne qui a aussi voté.

19Figure 19 : Aller voter avec d'autres personnes



Q. : Quand vous êtes allé(e) voter, étiez-vous... Base : n = 19 271; tous les répondants qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %]  
[Vague 3]

Les personnes des groupes suivants étaient plus susceptibles d'être allées voter seules :

- les répondants de 18 à 54 ans (53 %, par rapport à 46 % de ceux de 55 ans et plus);
- les personnes qui avaient le droit de vote, mais qui n'avaient pas voté en 2015 (58 %, par rapport à 49 % de celles qui avaient voté en 2015);
- les répondants qui ont voté à un bureau de vote sur campus, à un bureau local d'EC ou le jour de l'élection (respectivement 73 %, 61 % et 53 %, par rapport à 42 % de ceux qui ont voté à un bureau de vote par anticipation);
- les personnes qui sont allées voter à partir du travail ou de l'école (respectivement 71 % et 64 %, par rapport à 45 % de celles qui sont parties de la maison).

Les personnes des groupes suivants étaient plus susceptibles d'être allées voter avec un autre électeur :

- les électeurs de 55 ans et plus (53 %, par rapport à 43 % de ceux de 18 à 54 ans);
- les répondants qui avaient voté en 2015 (48 %, par rapport à 38 % des personnes qui avaient le droit de vote, mais qui n'avaient pas voté en 2015);
- les votants par anticipation (55 %, par rapport à 44 % de ceux qui ont voté le jour de l'élection, à 36 % de ceux qui ont voté à un bureau d'EC et à 24 % de ceux qui ont voté sur campus);
- les répondants qui sont allés voter à partir de la maison (53 %, par rapport à 27 % de ceux qui y sont allés à partir du travail et à 30 % de ceux qui y sont allés à partir de l'école).

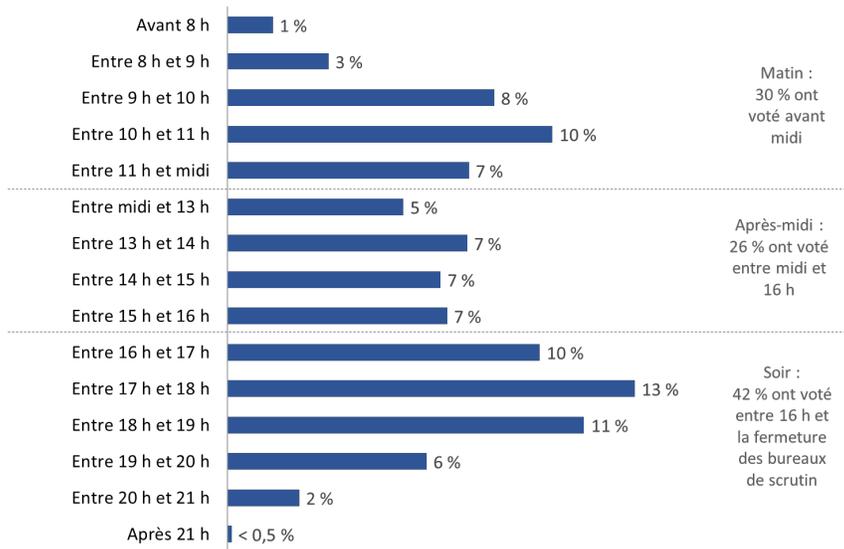
#### Quatre personnes sur 10 ayant voté le jour de l'élection y sont allées le soir

Le jour de l'élection, les bureaux de vote partout au pays étaient ouverts 12 heures selon un horaire qui variait en fonction du fuseau horaire<sup>11</sup>.

Les électeurs qui ont voté le jour de l'élection (n = 11 127) l'ont fait tout au long de la journée, la plus grande partie (42 %) entre 16 h et l'heure de fermeture des bureaux de scrutin. Trois répondants sur 10 (30 %) ont affirmé avoir voté le matin, c'est-à-dire entre l'heure d'ouverture des bureaux et midi. Un quart (26 %) des répondants ont voté entre midi et 16 h.

<sup>11</sup> Les heures d'ouverture des bureaux des différents fuseaux horaires étaient les suivantes : de 8 h 30 à 20 h 30 (heure de Terre-Neuve), de 8 h 30 à 20 h 30 (heure de l'Atlantique), de 9 h 30 à 21 h 30 (heure de l'Est), de 8 h 30 à 20 h 30 (heure du Centre), de 7 h 30 à 19 h 30 (heure des Rocheuses) et de 7 h à 19 h (heure du Pacifique).

20Figure 20 : Heure du vote, le jour de l'élection



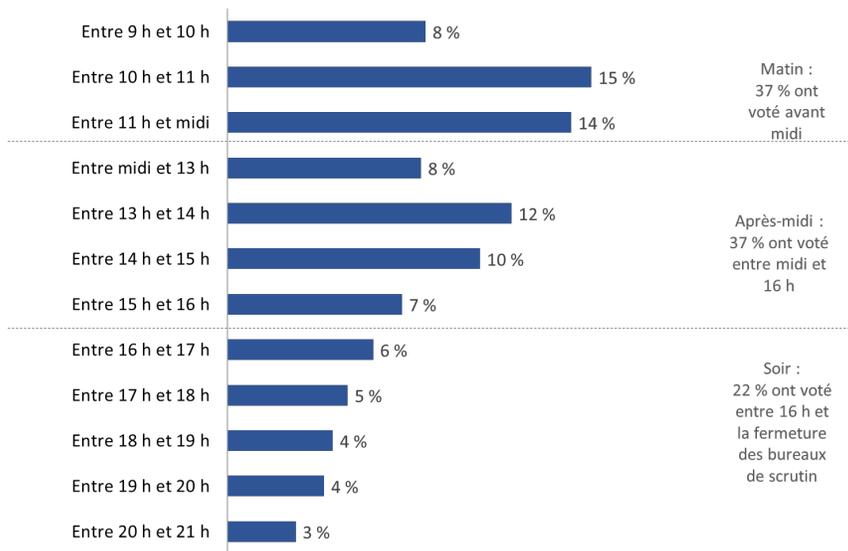
Q. : Vous souvenez-vous vers quelle heure vous êtes allé(e) voter? Base : n = 11 127; répondants qui ont voté le jour de l'élection. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 2 + vague 3]

### Plus du tiers des votants par anticipation l'ont fait durant les nouvelles heures d'ouverture le matin

À la 43<sup>e</sup> EG, les heures du vote par anticipation ont été prolongées dans tout le pays, de 9 h à 21 h (heure locale) au lieu de midi à 20 h aux élections précédentes.

Parmi les votants qui sont allés à un bureau de vote par anticipation (n = 7 165), plus du tiers (37 %) ont profité du prolongement des heures de vote, déclarant être allés voter le matin, avant midi. La même proportion (37 %) a voté entre midi et 16 h. Contrairement au jour de l'élection, à peine plus de 1 votant sur 5 (22 %) est allé voter entre 16 h et la fermeture des bureaux de scrutin.

21Figure 21 : Heure du vote, les jours du vote par anticipation



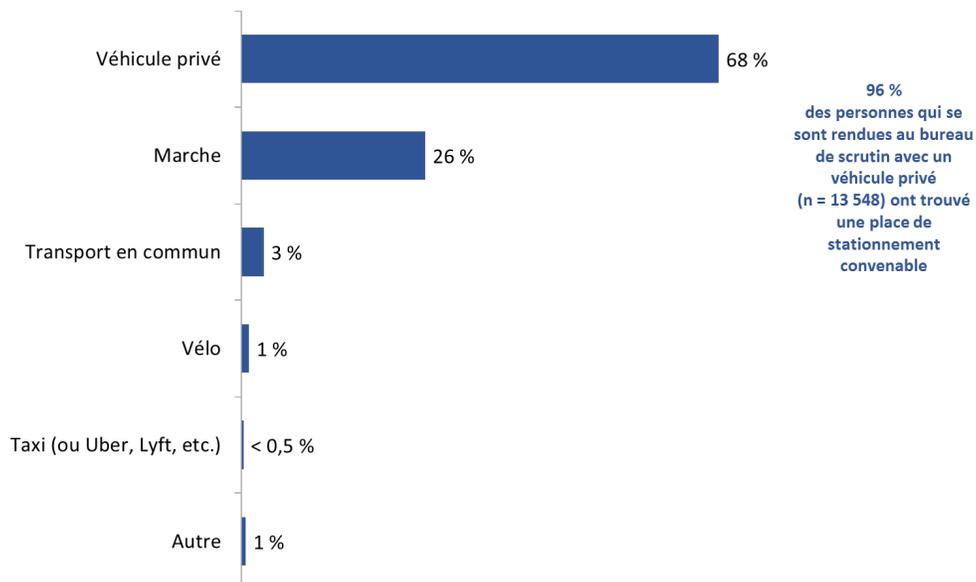
Q. : Vous souvenez-vous vers quelle heure vous êtes allé(e) voter? Base : n = 7 165; répondants qui ont voté à un bureau de vote par anticipation. [Ne sait pas/refus : 3 %] [Vague 2 + vague 3]

### Les deux tiers se sont rendus au lieu de scrutin en véhicule privé

Un peu plus des deux tiers (68 %) des répondants qui ont voté en personne ont affirmé s'être rendus au lieu de scrutin en véhicule privé. Un quart (26 %) disent avoir marché jusqu'au lieu de vote.

La grande majorité (96 %) des personnes ayant utilisé un véhicule privé ont déclaré avoir trouvé une place de stationnement convenable, mais les votants ayant une incapacité sévère/très sévère étaient plus susceptibles d'affirmer ne pas en avoir trouvé (5 %, par rapport à 3 % des votants n'ayant aucune incapacité).

22Figure 22 : Moyen de transport utilisé pour aller voter



Q. : Quel moyen de transport avez-vous utilisé pour aller voter? Base : n = 19 271; répondants qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 3]

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de déclarer avoir **marché** pour se rendre au lieu de scrutin :

- les répondants de 18 à 24 ans (33 %, par rapport à 26 % de ceux de 25 ans et plus);
- les électeurs non autochtones (27 %, par rapport à 21 % des électeurs autochtones);
- les néo-Canadiens (35 %, par rapport à 26 % des autres Canadiens);
- les jeunes aux études (37 %, par rapport à 30 % de ceux travaillant à temps plein sans être aux études et à 29 % des jeunes NEET).

Par ailleurs, la probabilité qu'une personne ait marché jusqu'au lieu de scrutin diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 27 % des personnes n'ayant aucune incapacité à 23 % de celles ayant une incapacité sévère/très sévère).

L'utilisation du **transport en commun** était plus répandue chez les répondants de 18 à 24 ans (10 %, par rapport à 2 % de ceux de 25 ans et plus) et chez les jeunes aux études (12 %, par rapport à 5 % de ceux travaillant à temps plein sans être aux études et à 2 % des jeunes NEET).

Les groupes suivants étaient plus susceptibles d'avoir utilisé un **véhicule privé** :

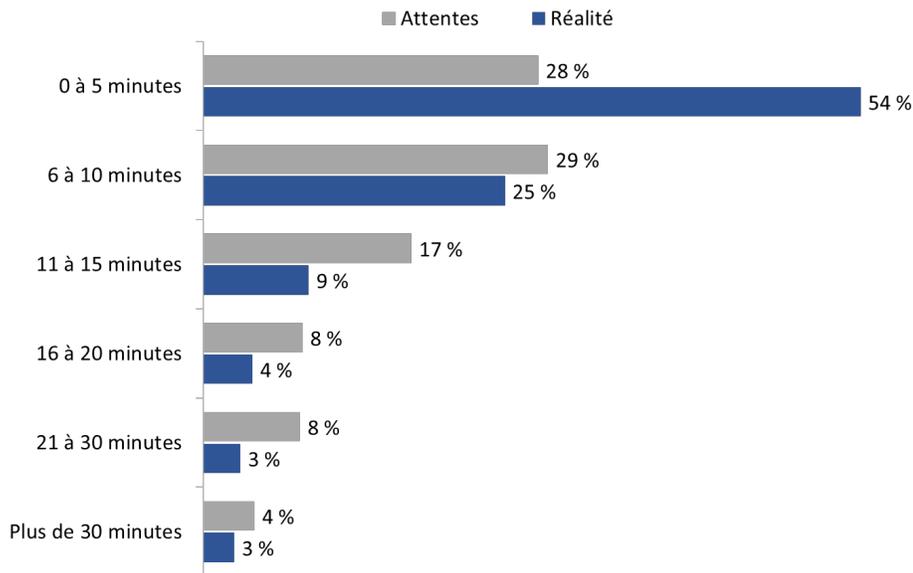
- les électeurs de 25 ans et plus (70 %, par rapport à 54 % de ceux de 18 à 24 ans);
- les électeurs autochtones (73 %, par rapport à 68 % des électeurs non autochtones);
- les non-immigrants et les immigrants qui sont devenus citoyens avant la 42<sup>e</sup> EG (69 %, par rapport à 58 % des néo-Canadiens);
- les jeunes NEET et ceux travaillant à temps plein (respectivement 68 % et 63 %, par rapport à 47 % des jeunes aux études).

**Un petit peu plus de la moitié des répondants ont déclaré n'avoir pas eu besoin de plus de 5 minutes pour se rendre au lieu de scrutin; pratiquement tous estimaient que la distance à parcourir, depuis leur domicile, était raisonnable**

Dans le sondage postélectoral, plus de la moitié (54 %) des répondants ayant voté en personne ont indiqué s'être rendus au bureau de scrutin en 5 minutes ou moins, soit plus rapidement que ce à quoi ils s'attendaient; seulement 28 % d'entre eux pensaient qu'il faudrait au plus 5 minutes quand ils ont répondu au sondage préélectoral. Un quart (25 %) des votants ont déclaré avoir mis de 6 à 10 minutes pour se rendre au lieu de scrutin, et près de 1 sur 5 (19 %) a affirmé avoir eu besoin de plus de 10 minutes.

Le jour de l'élection comme les jours du vote par anticipation, la moyenne de temps qu'ont mis les électeurs à se rendre au lieu de scrutin était de 9 minutes, et la médiane, de 5 minutes. Ceux qui ont voté à un bureau local d'EC ont indiqué avoir eu besoin de plus de temps, la moyenne étant de 14 minutes et la médiane, de 10 minutes.

23Figure 23 : Temps nécessaire pour se rendre au lieu de scrutin – attentes et réalité



Q. : Combien de temps pensez-vous qu'il vous faudra pour vous rendre au bureau de scrutin? Base : n = 49 993; répondants de la vague 1. [Ne sait pas/refus : 6 %]

Q. : À votre connaissance, combien de temps vous a-t-il fallu pour vous rendre au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada/bureau de vote sur le campus]? Base : n = 19 271; votants. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 3]

Les personnes des groupes suivants étaient moins susceptibles d'affirmer que le temps nécessaire pour se rendre à leur lieu de vote avait été de **5 minutes ou moins** :

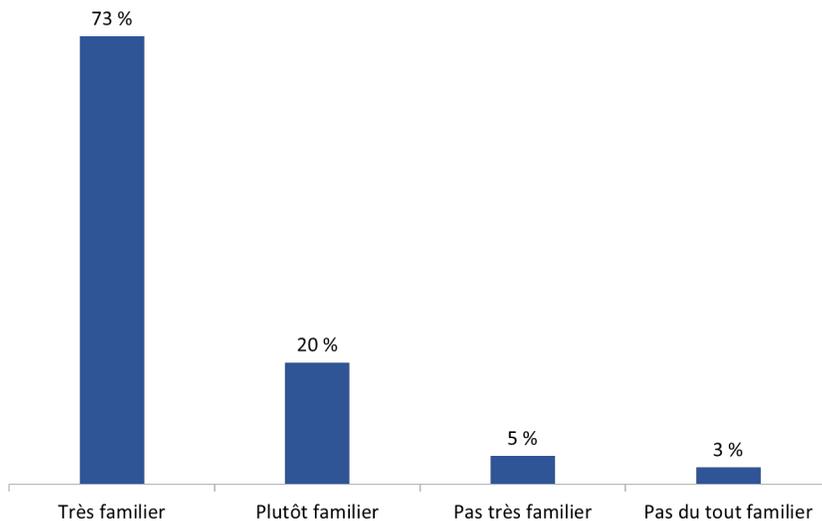
- les électeurs handicapés (52 %, par rapport à 55 % des électeurs n'ayant aucune incapacité);
- les néo-Canadiens (47 %, par rapport à 55 % des autres Canadiens);
- les jeunes de 18 à 34 ans qui étaient aux études à temps plein (51 %, par rapport à 59 % des jeunes NEET);
- les électeurs de 18 à 24 ans (52 %, par rapport à 55 % des électeurs de 25 ans et plus).

Presque tous les répondants (98 %) ont affirmé que le lieu de vote était situé à une distance raisonnable de leur domicile, et 88 % ont qualifié cette distance de « très raisonnable ». Ce résultat est semblable à celui de 2015, alors que 97 % des répondants jugeaient que le lieu de scrutin se trouvait à une distance convenable de leur domicile.

**Les répondants s'entendaient largement pour dire que le lieu de scrutin était situé à un endroit familier**

Presque tous les répondants qui ont voté en personne (93 %) ont indiqué que le lieu de scrutin se situait à un endroit au moins « plutôt familier », et les trois quarts (73 %) ont qualifié cet endroit de « très familier ».

24 Figure 24 : Connaissance du lieu de scrutin



Q. : Le [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada/bureau de vote sur le campus] était-il dans un emplacement qui vous est très familier, plutôt familier, pas très familier, ou pas du tout familier? Base : n = 19 271; répondants qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 3]

Les groupes suivants étaient moins susceptibles de déclarer que le lieu de scrutin se trouvait dans un endroit très familier :

- les votants de 18 à 24 ans (65 %, par rapport à 74 % de ceux de 25 ans et plus);
- les néo-Canadiens (65 %, par rapport à 73 % des autres Canadiens);
- les personnes ayant une incapacité sévère/très sévère (69 %, par rapport à 73 % des personnes n'ayant aucune incapacité).

#### Parmi les électeurs à mobilité réduite ou avec une déficience visuelle, 1 sur 10 avait besoin d'un accès de plain-pied

Les répondants qui ont au moins un peu de difficulté à voir ou à emprunter des escaliers ou ayant des douleurs récurrentes et qui ont voté en personne (n = 7 583) ont été invités à dire s'ils avaient besoin d'un accès de plain-pied pour accéder au lieu de scrutin, ce qui était le cas de 1 de ces personnes sur 10 (12 %).

Ce besoin était plus présent parmi les personnes qui ont indiqué avoir au moins beaucoup de difficulté relativement à une seule catégorie d'incapacité<sup>12</sup>, comme suit :

- 16 % de ceux qui ont beaucoup de difficulté à voir;
- 41 % de ceux qui ont beaucoup de difficulté à emprunter des escaliers;
- 23 % de ceux qui ont beaucoup de difficultés liées à des douleurs chroniques ou récurrentes.

Parmi tous les répondants, la nécessité d'un accès de plain-pied :

- augmentait avec la sévérité de l'incapacité, passant de 10 % chez ceux n'ayant pas d'incapacité fonctionnelle<sup>13</sup> à 24 % chez ceux ayant une incapacité sévère/très sévère;

<sup>12</sup> Est un électeur qui a au moins beaucoup de difficulté relativement à une seule catégorie d'incapacité celui qui a une incapacité modérée à sévère liée à cette seule catégorie d'incapacité.

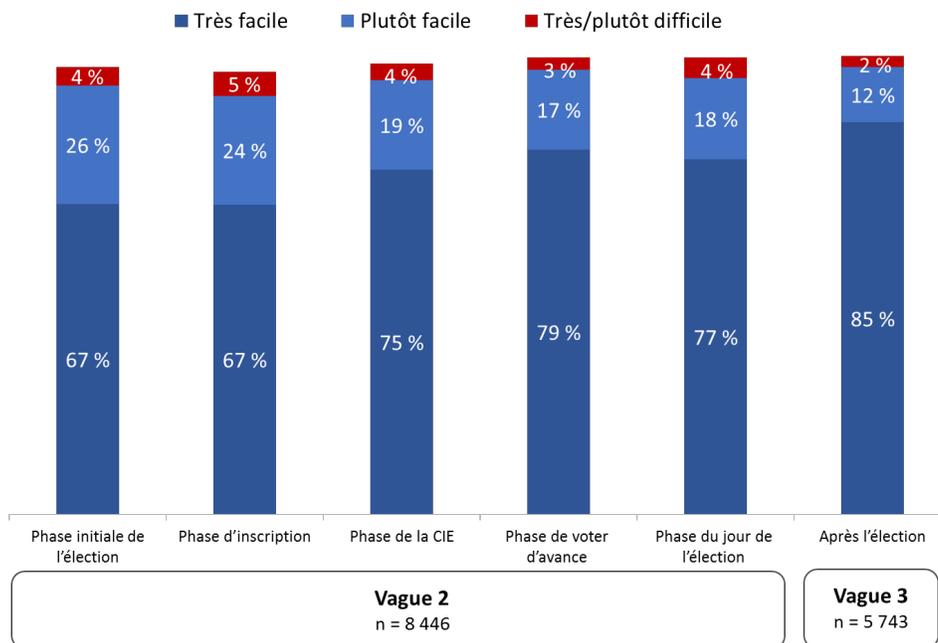
- augmentait avec l'âge, passant de 7 % chez les répondants de 18 à 24 ans à 19 % chez ceux de 75 ans et plus.

### La plupart des votants handicapés ont affirmé qu'il était facile d'accéder au lieu de scrutin

Au début de la période électorale, les deux tiers (67 %) des électeurs handicapés ont dit s'attendre à ce qu'il soit très facile pour eux d'entrer et d'accéder au lieu de scrutin. Cette perception s'est sensiblement accrue au fil de la période électorale; dans la phase finale, la semaine menant au jour de l'élection, les trois quarts (77 %) des électeurs handicapés s'attendaient à ce qu'il soit très facile pour eux d'accéder au lieu de scrutin.

Dans le sondage postélectoral, les votants handicapés ont affirmé que la réalité avait dépassé leurs attentes. Parmi ceux qui avaient voté en personne, 85 % ont indiqué avoir trouvé l'accès au lieu de scrutin très facile, et 12 % de plus, l'avoir trouvé plutôt facile.

25Figure 25 : Facilité d'accès au lieu de scrutin



Q. : Si vous votez, dans quelle mesure croyez-vous qu'il sera facile ou difficile d'accéder au bureau de vote? Base : électeurs qui ont de la difficulté à voir ou à emprunter des escaliers ou qui ont des douleurs récurrentes. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 2]

Q. : Dans quelle mesure est-ce que l'accès au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada/bureau de vote sur le campus] était difficile ou facile? Base : électeurs handicapés qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 3]

Les votants ayant une incapacité sévère/très sévère (79 %) étaient moins susceptibles que ceux ayant une incapacité légère/modérée d'indiquer qu'ils avaient trouvé très facile d'accéder au lieu de scrutin et d'y entrer (87 %). De plus, ceux ayant indiqué avoir besoin d'un accès de plain-pied étaient moins susceptibles que les autres de dire qu'il était très facile d'entrer dans le lieu de scrutin (71 %, par rapport à 88 %).

<sup>13</sup> Les répondants pouvaient indiquer qu'ils avaient un peu de difficulté à exercer certaines activités, comme emprunter un escalier, sans être considérés comme ayant une incapacité fonctionnelle générale, sauf s'ils avaient au moins un peu de difficulté dans un autre domaine.

### **Presque tous les répondants ont déclaré que le bâtiment où ils ont voté était convenable pour un scrutin**

Pratiquement tous les votants (98 %) ont affirmé que le bâtiment où ils avaient voté était au moins assez convenable pour la tenue d'un scrutin<sup>14</sup>, la grande majorité (83 %) d'entre eux le qualifiant de « très convenable ». Ces chiffres sont stables depuis 2015, alors que 97 % des votants avaient qualifié le bâtiment d'au moins « convenable », et 82 %, de « très convenable ». Les rares répondants qui n'ont pas jugé le bâtiment convenable pour un scrutin<sup>15</sup> ont le plus souvent soulevé le manque de stationnement et les problèmes d'accessibilité.

Les votants qui ont voté à un bureau de vote par anticipation ou à un bureau ordinaire le jour de l'élection étaient plus susceptibles d'affirmer que le bâtiment était convenable (respectivement 84 % et 83 %) que ceux qui ont voté dans un bureau local d'EC (72 %) ou sur le campus (74 %).

Les néo-Canadiens étaient moins susceptibles d'indiquer que le bâtiment était très convenable pour un scrutin que les autres Canadiens (77 %, par rapport à 83 %). De plus, la probabilité qu'une personne décrive un lieu de scrutin comme très convenable diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (84 % des personnes n'ayant aucune incapacité, par rapport à 77 % de celles ayant une incapacité sévère/très sévère).

---

<sup>14</sup> Q. : En général, diriez-vous que l'immeuble où vous avez été voté était... Base : n = 19 270; répondants qui ont voté en personne. [Vague 3]

<sup>15</sup> La taille de l'échantillon pour cette question de suivi est de n = 52 répondants au téléphone.

## 6. Expérience au lieu de scrutin

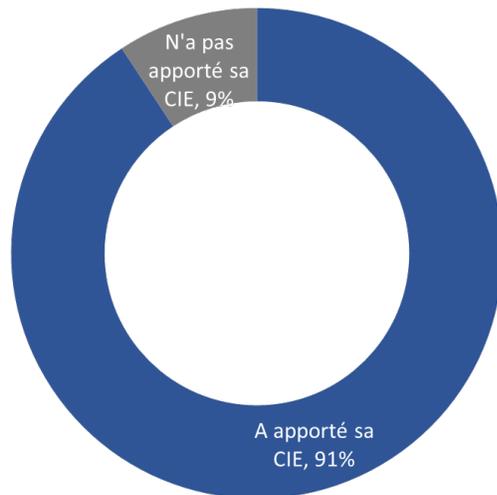
Cette section porte sur l'expérience des votants au lieu de scrutin.

### La grande majorité a apporté sa CIE au lieu de scrutin

Neuf électeurs sur 10 (91 %) parmi ceux qui avaient reçu une CIE et voté en personne ont dit avoir apporté leur CIE au lieu de scrutin, ce qui permettait d'éviter le bureau d'inscription et de se rendre directement au bureau de scrutin, suivant le processus de vote simplifié de la 43<sup>e</sup> EG. La proportion de votants ayant apporté leur CIE au lieu de scrutin est semblable à celle relevée dans le sondage de 2015 (89 %).

Neuf pour cent n'ont pas apporté leur CIE au lieu de scrutin. Les votants de 18 à 24 ans étaient plus susceptibles de déclarer ne pas avoir apporté leur CIE que ceux de 25 ans et plus (21 %, par rapport à 8 %).

26Figure 26 : A apporté sa CIE au lieu de scrutin



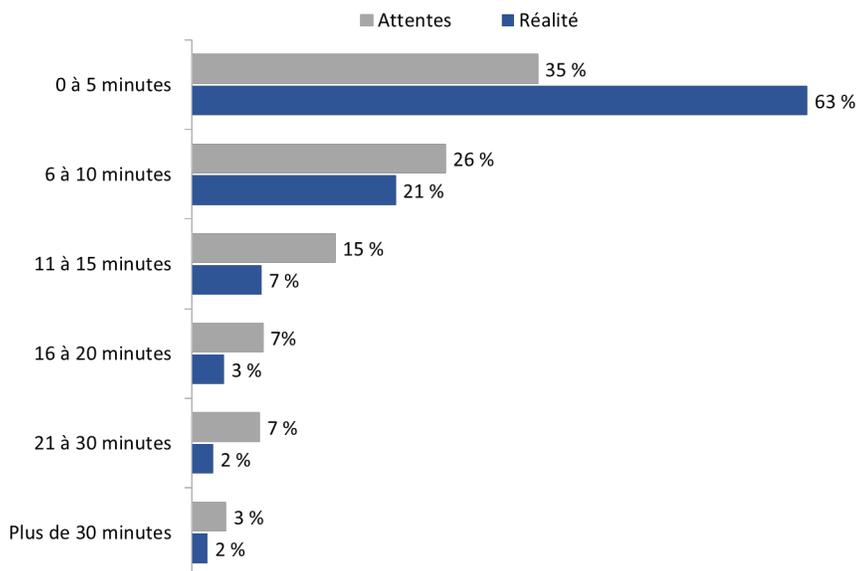
Q. : Avez-vous apporté votre carte d'information de l'électeur au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada/bureau de vote sur le campus]? Base : n = 12 900; répondants qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 2 + vague 3]

### Près des deux tiers ont dit avoir voté en 5 minutes ou moins

Les votants ont dit qu'il avait fallu moins de temps pour voter qu'ils ne l'avaient prévu. Dans le sondage préélectoral, seulement un tiers (35 %) des électeurs avait affirmé s'attendre à ce que le vote prenne 5 minutes ou moins. Un autre tiers (32 %) s'attendait à avoir besoin de plus de 10 minutes pour voter.

Dans le sondage postélectoral, près des deux tiers (63 %) des votants ont affirmé qu'une fois arrivés au lieu de scrutin, il ne leur avait pas fallu plus de 5 minutes pour voter. Un électeur sur 5 (21 %) a dit avoir eu besoin de 6 à 10 minutes. Seulement 14 % ont affirmé qu'il avait fallu plus de 10 minutes pour voter.

27Figure 27 : Temps nécessaire pour voter – attentes et réalité



Q. : Combien de temps pensez-vous qu'il vous faudra pour voter une fois arrivé au bureau de scrutin? Base : n = 49 993. [Ne sait pas/refus : 6 %] [Vague 1]

Q. : À votre connaissance, combien de temps est-ce que vous avez pris pour voter une fois que vous êtes arrivé au [bureau de scrutin/bureau de vote par anticipation/bureau local d'Élections Canada/bureau de vote sur le campus]? Base : n = 19 271; répondants qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 2 + vague 3]

### Le temps moyen nécessaire pour voter s'est beaucoup amélioré comparativement à 2015

Les votants au scrutin de 2019 ont rapporté qu'il leur avait fallu en moyenne 8 minutes pour voter, soit 4 minutes de moins que la moyenne de 12 minutes relevée pour l'élection de 2015. Dans le sondage préélectoral de 2019, les répondants ont estimé qu'il leur faudrait en moyenne 13 minutes pour voter après leur arrivée au bureau de scrutin, ce qui suggère que leurs attentes étaient possiblement fondées sur leur expérience de l'élection de 2015.

L'écart entre le temps requis pour voter selon les différentes méthodes de vote s'est considérablement réduit en 2019 par rapport à 2015.

- Le temps moyen requis pour voter le jour de l'élection a été de 7 minutes, comparativement à 9 minutes en 2015.
- Le temps moyen pour voter à un bureau vote par anticipation a été de 8 minutes, comparativement à 21 minutes en 2015.
- Le temps moyen pour voter à un bureau local d'EC a également été de 8 minutes, comparativement à 19 minutes en 2015.

Pour toutes les méthodes de vote en personne, les qui avaient apporté leur CIE ont affirmé avoir pris moins de temps que les autres; en effet, ils ont eu besoin en moyenne de 7 minutes, par rapport à 8 minutes pour ceux qui avaient reçu une CIE mais ne l'avaient pas apportée. Les électeurs qui n'avaient pas reçu de CIE ont déclaré avoir eu besoin de plus de temps pour voter que la moyenne, à savoir 11 minutes.

En fin de compte, 95 % des votants ont dit que le temps qu'il leur avait fallu pour voter était raisonnable, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2015, alors que 92 % des répondants avaient dit que le temps d'attente avant le vote était raisonnable. Le vote aux bureaux de vote par anticipation a

connu la plus grande amélioration : en 2019, 93 % des votants concernés ont dit que le temps requis pour voter était raisonnable, par rapport à 80 % en 2015.

## 7. Identification des électeurs

Cette section porte sur des enjeux liés à l'identification des électeurs.

### La plupart ont utilisé un permis de conduire pour satisfaire aux exigences d'identification

Presque tous les votants (94 %) ont indiqué avoir utilisé une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement comme preuve d'identité et d'adresse au moment de voter, le permis de conduire ayant été utilisé dans 89 % des cas, et une carte d'identité générale avec photo délivrée par la province ou le territoire, dans 5 % des cas<sup>16</sup>. Dans 4 % des cas, les votants ont eu besoin de deux pièces d'identité autorisées pour prouver leur identité et leur adresse. Moins de 1 % ont dû remplir une déclaration écrite confirmant leur adresse et leur identité et recourir à un autre électeur de leur bureau de scrutin qui a répondu d'eux afin qu'ils puissent voter<sup>17</sup>. Globalement, la distribution du recours à chaque option pour répondre aux exigences d'identification a été semblable à celle de 2015 (93 % des votants avaient utilisé une pièce d'identité, 3 % avaient utilisé deux pièces, et moins de 1 % avaient demandé à quelqu'un d'attester leur adresse).

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'avoir utilisé deux pièces d'identité :

- les votants de 18 à 24 ans, de 25 à 34 ans et de 75 ans et plus (respectivement 6 %, 5 % et 5 %, par rapport à 4 % de ceux de 35 à 74 ans);
- les jeunes aux études (6 %, par rapport à 4 % des jeunes travaillant à temps plein);
- les votants du Québec (11 %, par rapport à 3 % de ceux de l'Ontario et du Canada atlantique, à 2 % de ceux des autres provinces et à 1 % de ceux des territoires). La différence est notable, étant donné que le gouvernement québécois est le seul au Canada qui ne délivre pas de carte d'identité générale avec photo et adresse pour les personnes ne possédant pas de permis de conduire.

De plus, la probabilité qu'une personne utilise deux pièces d'identité augmentait avec la sévérité d'une incapacité (passant de 4 % des personnes n'ayant aucune incapacité à 9 % de celles ayant une incapacité sévère/très sévère).

### Les votants qui ont utilisé deux pièces d'identité ont le plus souvent présenté la CIE comme preuve de résidence

Les votants qui ont présenté deux pièces d'identité pour répondre aux exigences d'identification du scrutin (n = 756) ont le plus souvent affirmé avoir utilisé :

- une carte d'assurance-maladie (53 % des votants ayant présenté deux pièces d'identité, soit 2 % de tous les votants);
- la CIE (43 % des votants ayant présenté deux pièces d'identité; près de 2 % de tous les votants);
- un passeport canadien (24 % des votants ayant présenté deux pièces d'identité; 1 % de tous les votants);
- une facture de services publics (20 % des votants ayant présenté deux pièces d'identité; 1 % de tous les votants);

<sup>16</sup> Par souci de simplicité, ce pourcentage englobe le recours à la carte de services de la Colombie-Britannique, sur laquelle figurent le nom, l'adresse et la photo du détenteur.

<sup>17</sup> Pour déterminer les méthodes et les pièces d'identité utilisées par les électeurs, le sondage comportait une série de questions conçues pour accepter le plus petit nombre possible de pièces d'identité nécessaires pour satisfaire aux exigences de preuve d'adresse et d'identité et minimiser les mentions excédentaires de pièces prouvant seulement l'identité, comme dans le Sondage auprès des électeurs de 2015. Les résultats obtenus avec les approches de 2019 et de 2015 sont considérés comme comparables si l'on met en parallèle les proportions dans lesquelles ont été utilisées les trois options de preuve d'identité; cependant, les proportions de l'utilisation de documents individuels ne sont pas considérées comme comparables entre 2019 et 2015. Ensemble des questions sur les pièces d'identité, base : n = 19 417; répondants qui ont voté lors de la 43<sup>e</sup> EG. [Ne sait pas/refus : 1 %] [Vague 2 + Vague 3]

La carte d'assurance-maladie était donc la pièce d'identité la plus communément utilisée comme preuve d'identité<sup>18</sup>. Pour satisfaire aux exigences de preuve d'adresse, la CIE a été la pièce la plus utilisée, ce qui est considérable compte tenu du fait qu'il s'agissait de la première EG où la CIE était acceptée comme preuve d'adresse pour voter<sup>19</sup>.

Parmi l'ensemble des votants, la CIE était plus souvent utilisée comme preuve d'adresse par les personnes suivantes :

- les votants du Québec (5 %, par rapport à 1 % ou moins de ceux des autres provinces et territoires);
- les votants sans emploi (5%) ainsi que les proches aidants et les personnes au foyer (4 %), par rapport à 2 % des personnes employées et retraitées;
- les votants ayant au plus un diplôme d'études secondaires (3 %, par rapport à 2 % de ceux ayant au moins des études postsecondaires partielles).

De plus, la probabilité qu'une personne utilise sa CIE augmentait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (de 2 % des votants n'ayant aucune incapacité à 4 % de ceux ayant une incapacité sévère/très sévère).

### **Pratiquement tous les répondants ont dit qu'il était facile de satisfaire aux exigences d'identification**

Dans le sondage en période électorale, près de 9 répondants sur 10 (87 %) ont dit s'attendre à ce qu'il soit très facile de prouver leur identité et leur adresse s'ils allaient voter, et 10 %, à ce qu'il soit plutôt facile de le faire.

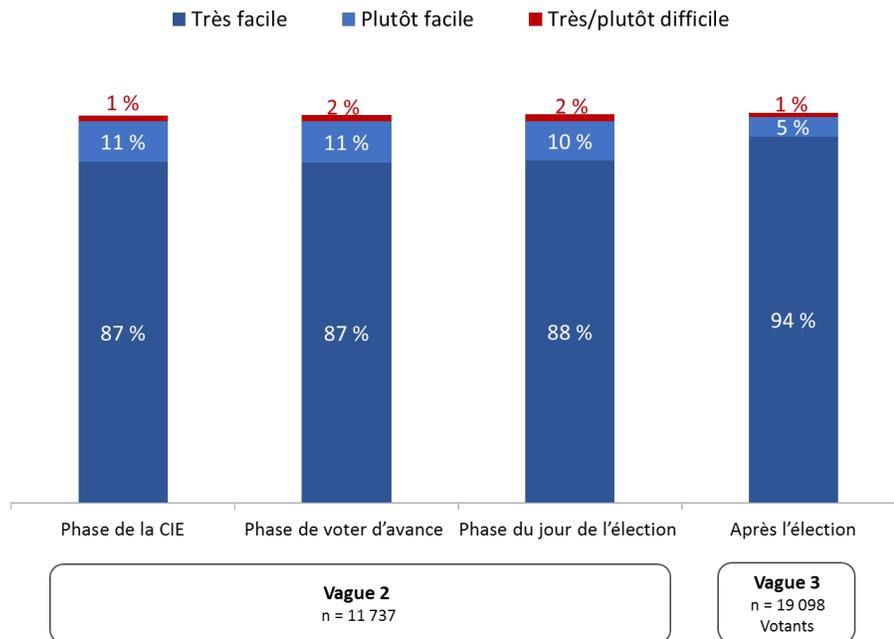
Dans le sondage postélectoral, une proportion encore plus grande (94 %) des votants ont dit avoir trouvé très facile de prouver leur identité et leur adresse au moment de voter, 5 % de plus affirmant qu'il avait été plutôt facile de le faire. Ces proportions sont semblables à celles de 2015, où 92 % des répondants avaient indiqué que satisfaire aux exigences d'identification était très facile, et 7 % de plus, plutôt facile.

---

<sup>18</sup> Les cartes d'assurance-maladie du Manitoba et du Yukon peuvent aussi servir de preuve d'adresse, mais leur utilisation par les votants de ces régions a été négligeable.

<sup>19</sup> Pour minimiser la surévaluation potentielle de l'utilisation de la CIE comme preuve d'adresse, les mentions de la CIE étaient acceptées comme réponse uniquement si le répondant avait déjà exclu l'utilisation d'une seule pièce d'identité, et seulement s'il avait affirmé avoir reçu sa CIE et l'avoir apportée au lieu de scrutin.

28Figure 28 : Facilité de répondre aux exigences en matière d'identification – attentes et expérience



Q. : Si vous vouliez aller voter, pensez-vous qu'il serait facile ou difficile pour vous de prouver votre identité et votre adresse? [Ne sait pas/refus : < 1 %] [Vague 2]

Q. : En général, dans quelle mesure a-t-il été facile de satisfaire aux exigences d'identification? [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 2 + vague 3]

La probabilité qu'un votant déclare qu'il était très facile de répondre aux exigences d'identification diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 95 % chez les votants n'ayant aucune incapacité à 89 % chez ceux ayant une incapacité sévère/très sévère).

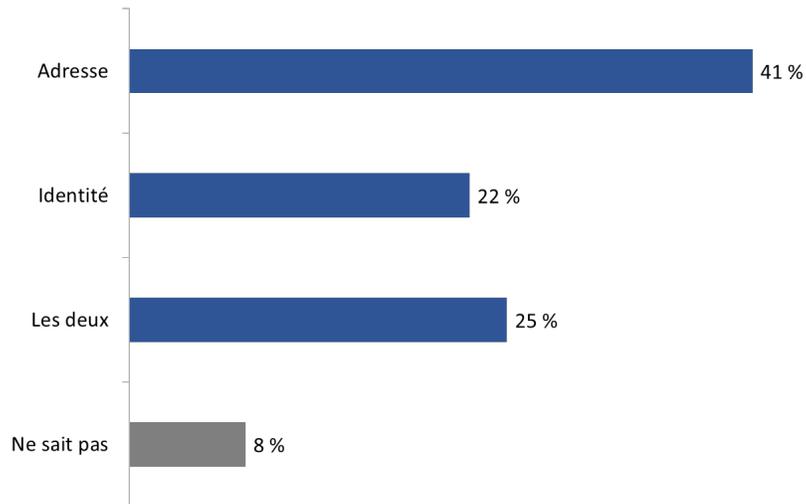
La probabilité qu'un répondant trouve qu'il était très facile de répondre aux exigences d'identification était plus faible parmi les votants autochtones (91 %, par rapport à 94 % des votants non autochtones), les néo-Canadiens (89 %, par rapport à 94 % des autres Canadiens) et les personnes de 18 à 24 ans (90 %, par rapport à 94 % de celles de 25 ans et plus).

Les votants ayant présenté une seule pièce d'identité (94 %) étaient plus susceptibles de dire qu'il était très facile de répondre aux exigences d'identification que ceux en ayant dû en présenter deux (83 %).

### Les électeurs ont eu plus de difficulté à prouver leur adresse que leur identité

Les répondants qui ont déclaré avoir eu de la difficulté à répondre aux exigences d'identification (n = 93) étaient plus susceptibles de dire qu'ils avaient eu de la difficulté à prouver leur adresse que leur identité (41 %, par rapport à 22 %), même si le quart (25 %) ont affirmé avoir eu de la difficulté à prouver les deux.

29Figure 29 : Nature des difficultés relatives aux preuves d'identité ou d'adresse



Q. : Est-ce que c'est votre adresse ou bien votre identité qui a été difficile à prouver? Base : n = 93; répondants qui ont dit avoir eu de la difficulté à prouver leur identité ou leur adresse. [Refus : 4 %] [Vague 3]

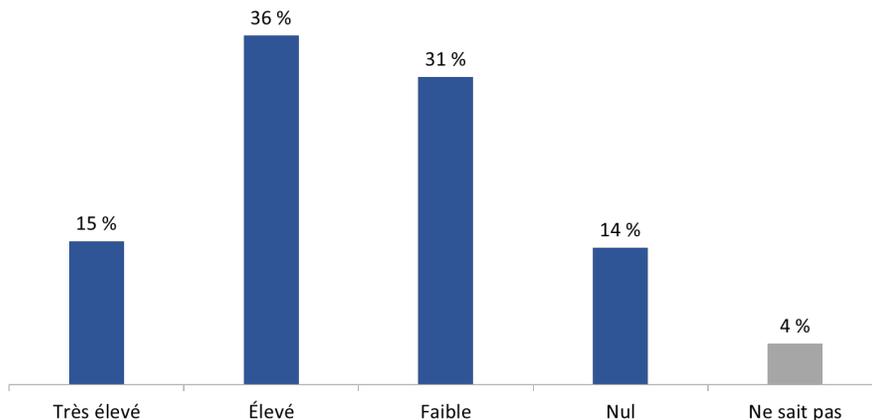
## 8. Services de vote accessibles

Cette section porte sur la connaissance et l'utilisation des services de vote accessibles d'EC parmi les électeurs handicapés.

### La moitié des électeurs handicapés connaissaient les outils et services de vote accessibles

La moitié (50 %) des électeurs handicapés ont affirmé avoir un niveau de connaissance élevé des outils et des services d'aide au vote offerts par EC pour rendre le vote plus accessible. Cette proportion est plus élevée qu'en 2015, alors que 43 % des répondants avaient affirmé connaître ces outils et services. Les répondants ayant une incapacité sévère/très sévère (55 %) étaient plus susceptibles de connaître les outils et services offerts que ceux ayant une incapacité légère/modérée (49 %).

30Figure 30 : Niveau de connaissance des outils et services accessibles



Q. : Élections Canada offre des outils et services afin de rendre le vote plus accessible, par exemple pour les Canadiens ayant une déficience. Quel est votre niveau de connaissance des outils et services accessibles offerts? Base : n = 6 694; électeurs handicapés. [Vague 3]

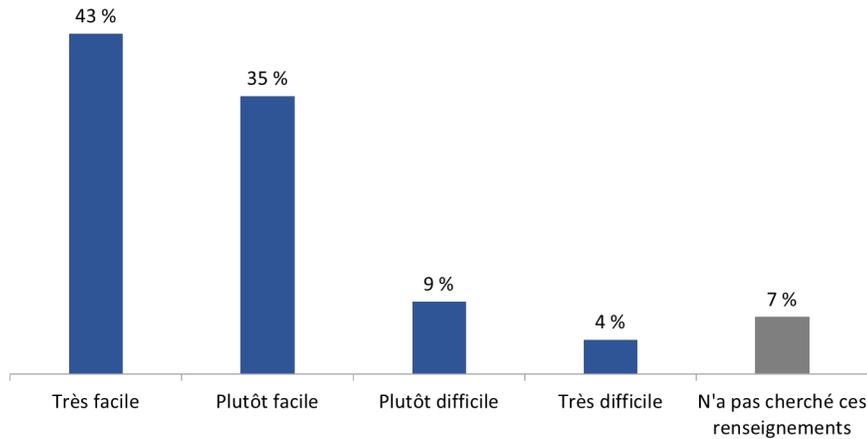
### La plupart des personnes qui avaient besoin de renseignements sur l'accessibilité en ont trouvé facilement

Un nombre relativement faible d'électeurs handicapés ont affirmé avoir eu besoin de renseignements sur l'accessibilité du lieu de scrutin (15 %) ou sur les outils et services accessibles (12 %) pour cette élection<sup>20</sup>. Les électeurs ayant une incapacité sévère/très sévère étaient plus susceptibles que ceux ayant une incapacité légère/modérée d'avoir besoin de renseignements sur l'accessibilité du lieu de scrutin (23 %, par rapport à 13 %) et sur les outils et les services de vote accessibles (20 %, par rapport à 10 %).

Plus des trois quarts (78 %) des personnes ayant eu besoin de renseignements sur l'accessibilité ont affirmé qu'il était très facile (43 %) ou plutôt facile (35 %) d'en trouver. Sept pour cent des personnes qui ont dit avoir eu besoin de renseignements ont également déclaré ne pas avoir cherché à en obtenir.

<sup>20</sup> Q. : Pour cette élection fédérale, avez-vous eu besoin de renseignements sur... l'accessibilité de votre lieu de vote? ... les outils et services accessibles offerts pour vous aider à voter? Base : n = 6 679; électeurs handicapés. [Vague 3]

31 Figure 31 : Facilité de trouver des renseignements sur l'accessibilité



Q. : À quel degré était-il facile ou difficile de trouver les renseignements dont vous aviez besoin sur l'accessibilité pour l'élection? Base : n = 1 193; électeurs handicapés qui avaient besoin de renseignements. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 3]

### Les listes en gros caractères ont été les outils les plus communément utilisés par les électeurs handicapés

Dans la logique de la réponse montrant que 1 électeur handicapé sur 10 (12 %) avait besoin de renseignements sur les outils et services de vote accessibles, l'utilisation de ces outils et services d'aide au vote a été relativement limitée<sup>21</sup> :

- Le seul outil utilisé avec une certaine fréquence était la liste des candidats en gros caractères, qui a servi à 1 votant sur 10 (10 %) qui avait de la difficulté à voir, des difficultés cognitives, comme des difficultés de concentration, ou un trouble du développement (n = 4 444).
- Des services d'interprétation linguistique ou en langue des signes ont été utilisés par 5 % des votants ayant beaucoup de difficulté ou une incapacité à entendre (n = 215).
- La liste des candidats en braille a servi à 3 % des votants ayant beaucoup de difficulté ou une incapacité à voir (n = 251).
- D'autres outils (guides à signature, loupes, gabarits de vote en braille avec fonctions tactiles, téléphone intelligent personnel pour lire le bulletin de vote) ont été employés par 1 % à 2 % de leurs utilisateurs ciblés respectifs.

### La plupart des votants qui ont reçu de l'aide pour marquer leur bulletin de vote ont été assistés par le personnel d'Élections Canada

Parmi les électeurs handicapés ayant voté en personne, 7 % ont dit avoir été aidés pour remplir leur bulletin de vote<sup>22</sup>. Les personnes ayant une incapacité sévère/très sévère étaient plus susceptibles d'avoir besoin d'aide (10 %, par rapport à 7 % de celles ayant une incapacité légère/modérée).

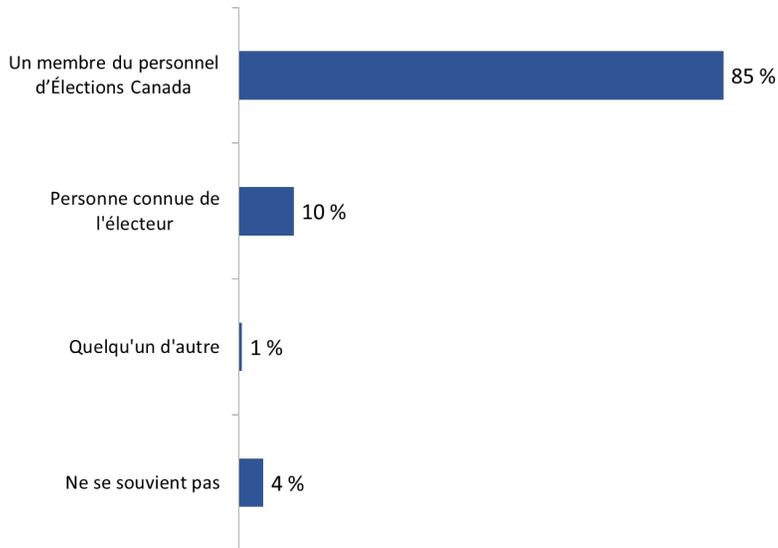
Parmi les répondants ayant reçu de l'aide pour marquer leur bulletin de vote, plus de 8 sur 10 (85 %) ont affirmé avoir été aidés par le personnel d'EC, et 1 sur 10 (10 %), par une personne qu'ils connaissaient,

<sup>21</sup> Q. : Avez-vous utilisé un des outils ou services suivants pour vous aider à voter? Base : votants handicapés. [Ne sait pas/refus : < 2 %] [Vague 3]

<sup>22</sup> Q. : Quand vous avez voté, est-ce que quelqu'un vous a aidé à marquer votre bulletin de vote? Base : n = 5 743; votants handicapés. [Ne sait pas : 1 %] [Vague 3]

comme un membre de la famille, un ami ou un préposé au soutien personnel. Quelques-uns (4 %) ne souvenaient pas de la personne qui les avait aidés.

32Figure 32 : Aide pour marquer le bulletin de vote



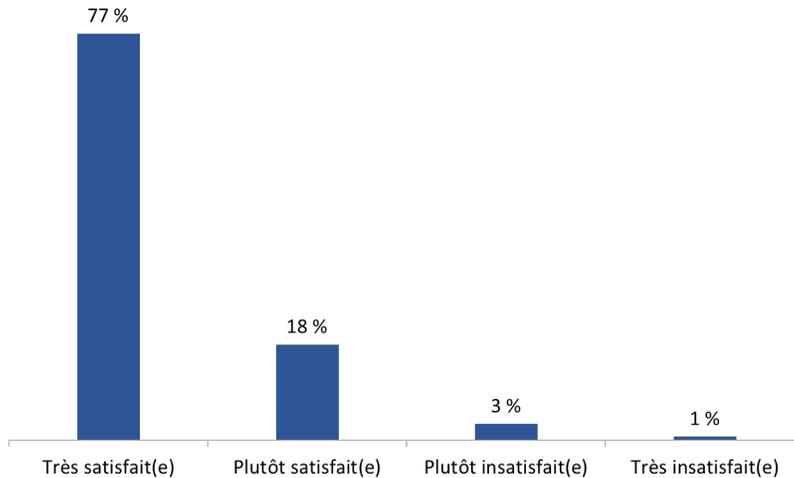
Q. : Qui est-ce qui vous a aidé à marquer votre bulletin de vote? Base : n = 375; votants handicapés qui ont eu besoin d'aide pour marquer leur bulletin de vote. [Refus : < 0,5 %] [Vague 3]

Les votants ayant une incapacité sévère/très sévère (18 %) étaient plus susceptibles que ceux ayant une incapacité légère/modérée d'avoir reçu de l'aide d'une personne qu'ils connaissaient (7 %).

#### La plupart de ceux qui ont reçu de l'aide pour marquer leur bulletin de vote étaient satisfaits

La plupart (95 %) des répondants handicapés ayant obtenu de l'aide pour voter ont déclaré être au moins plutôt satisfaits de l'aide reçue, y compris plus des trois quarts (77 %) qui se sont dits très satisfaits.

33Figure 33 : Satisfaction à l'égard de l'aide reçue au moment du vote



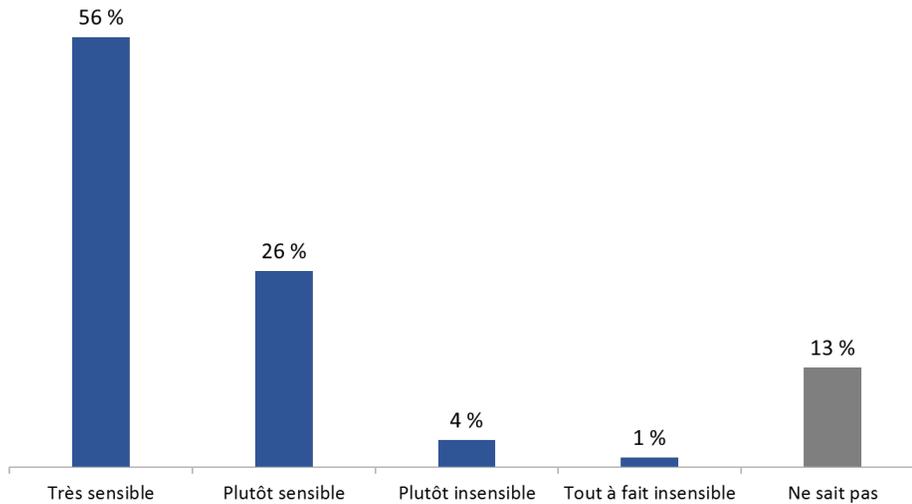
Q. : À quel point avez-vous été satisfait(e) de l'aide que vous avez reçue pour marquer votre bulletin de vote? Base : n = 375; électeurs handicapés qui ont eu besoin d'aide pour marquer leur bulletin de vote. [Ne sait pas/refus : 2 %] [Vague 3]

La probabilité qu'une personne soit très satisfaite de l'aide reçue était plus élevée parmi les votants de 55 ans et plus (88 %) que parmi ceux de 18 à 54 ans (73 %).

#### Huit répondants sur 10 ont déclaré que le personnel d'Élections Canada avait été sensible à leurs besoins au moment du vote

Environ 8 votants handicapés sur 10 (82 %) ont estimé que le personnel d'EC avait été au moins plutôt sensible à leurs besoins au moment du vote, la majorité (56 %) affirmant que le personnel avait été très sensible à leurs besoins. Ceux qui n'ont pas déclaré que le personnel d'EC avait été sensible à leurs besoins étaient plus susceptibles de ne pas répondre à cette question (13 %) que d'indiquer que le personnel s'était montré insensible à leurs besoins (5 %).

34 Figure 34 : Sensibilité du personnel d'EC à l'égard du handicap de l'électeur



Q. : Dans l'ensemble, au moment où vous avez voté, dans quelle mesure diriez-vous que le personnel d'Élections Canada a-t-il été sensible à vos besoins? Base : n = 5 743; électeurs handicapés qui ont voté en personne. [Refus : < 0,5 %] [Vague 3]

La probabilité que les votants handicapés déclarent que le personnel d'EC avait été très sensible à leurs besoins augmentait avec l'âge, passant de 50 % des personnes de 18 à 24 ans à 70 % de celles de 75 ans et plus, et était plus élevée parmi les femmes (58 %, par rapport à 55 % des hommes).

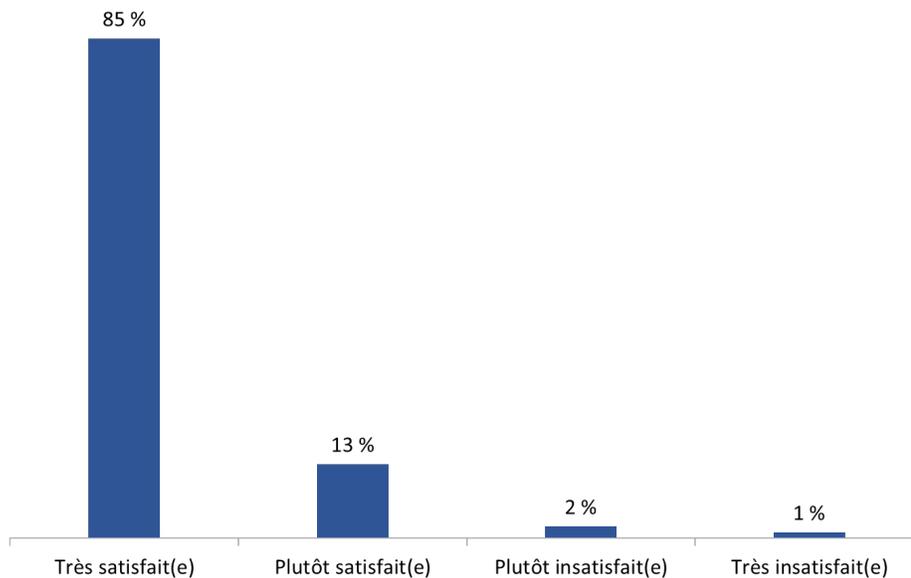
## 9. Satisfaction à l'égard du processus de vote

Cette section porte sur la satisfaction concernant le processus de vote.

### Grande satisfaction largement partagée à l'égard des services du personnel d'Élections Canada

La presque totalité (98 %) des répondants ayant voté en personne ont dit être au moins plutôt satisfaits des services fournis par le personnel d'EC, la grande majorité (85 %) s'en disant très satisfaits. Ces proportions sont semblables à celles de 2015, où 97 % des répondants s'étaient dits au moins satisfaits, et 86 %, très satisfaits des services fournis.

35Figure 35 : Satisfaction à l'égard des services fournis par le personnel d'EC au moment du vote



Q. : Dans l'ensemble, dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) des services fournis par le personnel d'Élections Canada lorsque vous avez voté? Diriez-vous que vous avez été... Base : n = 19 299; répondants qui ont voté en personne. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 3]

La probabilité qu'un répondant soit très satisfait diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 86 % des répondants n'ayant aucune incapacité à 79 % de ceux ayant une incapacité sévère/très sévère).

### La majorité s'est fait servir en anglais; tous étaient satisfaits de la langue officielle dans laquelle ils ont été servis

Plus des trois quarts (76 %) des répondants ayant voté en personne ont affirmé s'être fait servir en anglais, 1 sur 5 (20 %) en français, et 3 %, dans les deux langues officielles<sup>23</sup>. Comme en 2015, pratiquement tous les votants de l'EG de 2019 (99 %) étaient satisfaits de la langue officielle dans laquelle ils ont été servis<sup>24</sup>.

<sup>23</sup> Q. : Les électeurs peuvent se faire servir dans la langue officielle de leur choix, soit en français ou en anglais. Dans quelle langue officielle vous a-t-on servi(e)? Base : n = 19 300; votants. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 3]

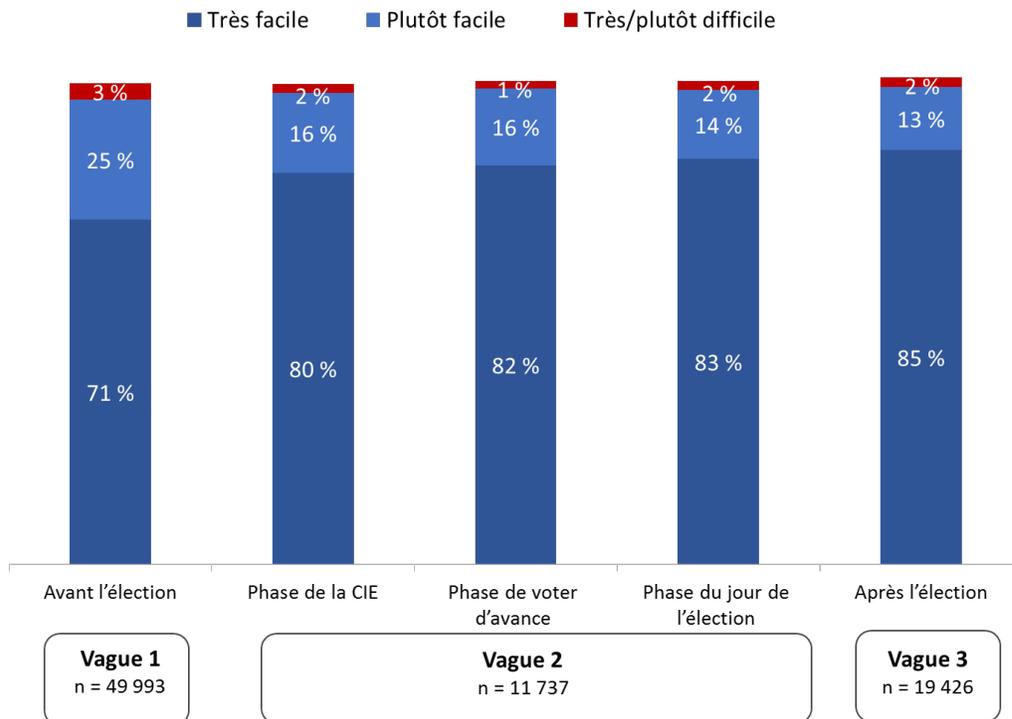
<sup>24</sup> Q. : Avez-vous été satisfait(e) de la langue officielle dans laquelle vous avez été servi(e)? Base : n = 19 250; votants. [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 3]

### Presque tous les répondants trouvaient qu'il était facile de voter en général, et cette perception s'est accentuée au cours de la période électorale

Dans le sondage préélectoral, 7 électeurs sur 10 (71 %) ont dit s'attendre à ce qu'il soit très facile pour eux de voter au lieu de scrutin s'ils voulaient voter. L'idée selon laquelle il serait facile de voter s'est sensiblement accentuée au cours de la période électorale : au moment de la distribution des CIE, 80 % des électeurs s'attendaient à ce qu'il soit très facile de voter, tandis que la semaine menant au jour de l'élection, cette proportion était passée à 83 %.

Dans le sondage postélectoral, l'expérience des votants était conforme à leurs attentes finales : 85 % d'entre eux ont trouvé qu'il était très facile de voter, et 13 % de plus ont décrit le processus comme plutôt facile.

36Figure 36 : Facilité de voter – attentes et expérience



Q. : Si vous vouliez aller voter, pensez-vous qu'il serait facile ou difficile pour vous de voter, une fois arrivé au bureau de vote ? [Ne sait pas/refus : 1 %] [Vague 1, vague 2]

Q. : Dans l'ensemble, à quel point était-il facile de voter? Diriez-vous que cela a été... [Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 3]

Les sous-groupes suivants étaient moins susceptibles d'affirmer qu'il avait été très facile de voter :

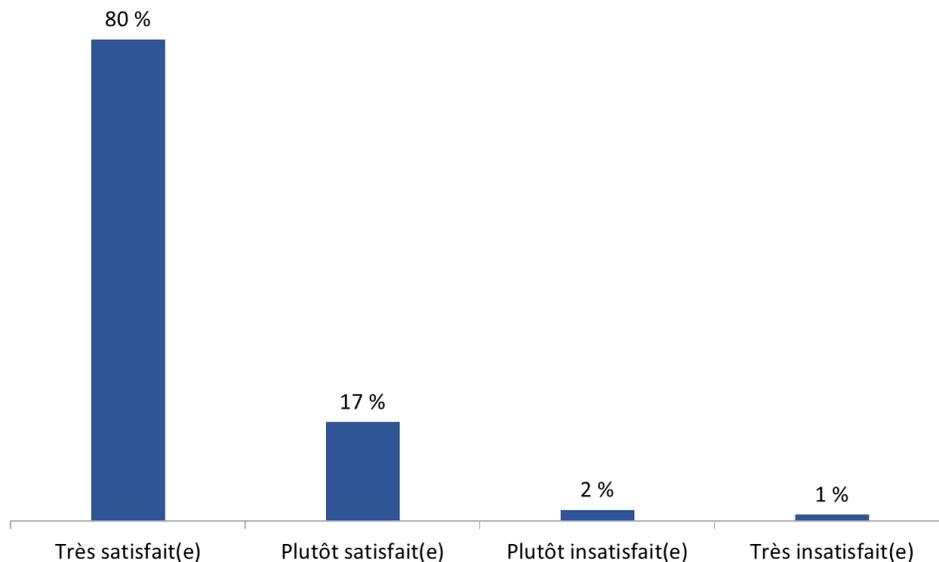
- les votants autochtones (82 %, par rapport à 85 % des votants non autochtones);
- les néo-Canadiens (81 %, par rapport à 85 % des autres Canadiens);
- les répondants de 18 à 24 ans (77 %, par rapport à 86 % des Canadiens de 25 ans et plus);
- les jeunes aux études (76 %, par rapport à 81 % de ceux travaillant à temps plein);
- les votants qui n'avaient pas reçu leur CIE (71 %, par rapport à 86 % de ceux qui l'avaient reçue);
- les répondants qui avaient voté à un bureau local d'EC ou le jour de l'élection (respectivement 84 % et 85 %, par rapport à 87 % de ceux qui avaient voté à un bureau de vote par anticipation).

De plus, la probabilité qu'une personne trouve qu'il était très facile de voter diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 87 % des personnes n'ayant aucune incapacité à 78 % de celles ayant une incapacité sévère/très sévère).

### Grande satisfaction largement partagée à l'égard de l'expérience de vote

La plupart des votants (97 %) ont dit être au moins plutôt satisfaits de leur expérience de vote, dont une grande majorité (80 %) s'en disant très satisfaits. Ces proportions sont semblables à celles de 2015, où 96 % des répondants s'étaient dits au moins satisfaits, et 81 %, très satisfaits de leur expérience.

37Figure 37 : Satisfaction à l'égard de l'expérience de vote globale



Q. : En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre expérience de vote? Diriez-vous que vous êtes... Base : n = 19 426; votants.  
[Ne sait pas/refus : < 0,5 %] [Vague 3]

Les sous-groupes suivants étaient moins susceptibles d'affirmer être très satisfaits de leur expérience de vote :

- les votants autochtones (73 %, par rapport à 81 % des votants non autochtones);
- les Canadiens de 18 à 24 ans (76 %, par rapport à 81 % de ceux de 25 ans et plus);
- les votants qui n'avaient pas reçu leur CIE (67 %, par rapport à 81 % de ceux qui l'avaient reçue);
- les personnes qui ont voté le jour de l'élection (79 %, par rapport à 82 % de celles qui ont voté à un bureau de vote par anticipation et à 84 % de celles qui ont voté à un bureau local d'EC).

De plus, la probabilité qu'une personne soit très satisfaite diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 82 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 72 % chez celles ayant une incapacité sévère/très sévère).

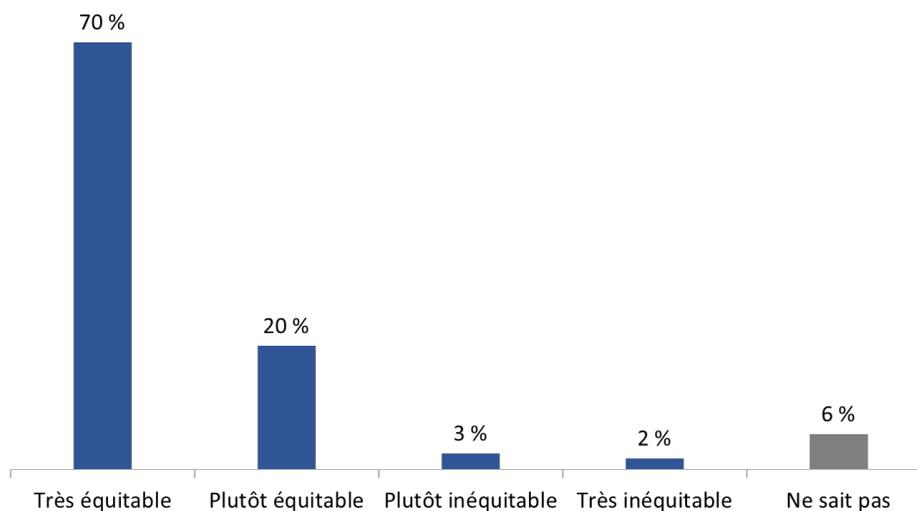
## 10. Satisfaction globale à l'égard d'Élections Canada et de l'élection

Cette section porte sur des questions liées à la satisfaction quant à l'administration du processus démocratique au Canada.

### Impression généralisée qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable

Neuf répondants sur 10 (90 %) ont estimé qu'EC avait géré l'élection de façon au moins plutôt équitable, 70 % considérant qu'elle l'avait gérée de façon très équitable. Ces proportions sont pratiquement les mêmes que dans le sondage de 2015, où 92 % des répondants avaient estimé qu'EC avait géré l'élection de façon équitable, et 67 %, de façon très équitable. En 2019, les autres réponses étaient divisées presque également entre celles des personnes qui jugeaient que l'élection avait été gérée de façon plutôt inéquitable ou très inéquitable (5 %) et celles des personnes qui ne savaient pas (6 %).

38Figure 38 : Sentiment qu'EC a géré l'élection de façon équitable



Q. : En pensant à l'élection fédérale du 21 octobre 2019, dans quelle mesure diriez-vous qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable? Base : n = 21 435; tous les répondants [Vague 3]

Les personnes suivantes étaient moins susceptibles de dire que l'élection avait été gérée de façon très équitable :

- les électeurs autochtones (59 %, par rapport à 70 % des électeurs non autochtones);
- les répondants âgés de 18 à 24 ans (64 %, par rapport à 70 % de ceux de 25 ans et plus);
- les jeunes NEET (53 %, par rapport à 66 % des jeunes aux études et à 63 % de ceux travaillant à temps plein);
- les femmes (68 %, par rapport à 72 % des hommes);
- les personnes qui n'ont pas voté en 2019 (35 %, par rapport à 73 % des votants)<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> Cet écart peut être attribué en partie à une plus forte proportion de non-votants ayant répondu « Je ne sais pas » à cette question (20 % des non-votants ont indiqué ne pas savoir dans quelle mesure EC avait géré l'élection de façon équitable, contre 4 % des votants).

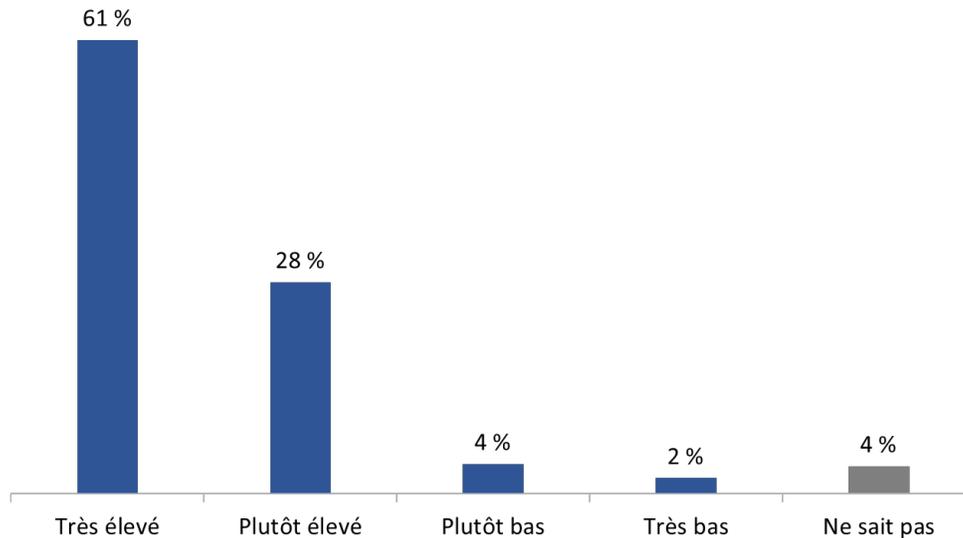
De plus, la probabilité qu'un répondant affirme que l'élection avait été gérée de façon très équitable :

- diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 72 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité à 56 % chez celles ayant une incapacité sévère/très sévère);
- augmentait en fonction du niveau d'études, passant de 59 % des répondants qui détenaient au plus un diplôme d'études secondaires à 76 % de ceux ayant un diplôme d'études universitaires.

### Confiance largement répandue dans l'exactitude des résultats de l'élection dans la circonscription

On constate chez les répondants une confiance largement répandue dans l'exactitude des résultats de l'élection pour leur propre circonscription, 89 % d'entre eux disant avoir au moins une certaine confiance dans l'exactitude des résultats, et 61 %, une confiance très élevée. Ces chiffres représentent une légère diminution par rapport au Sondage auprès des électeurs de 2015, dans lequel 92 % des répondants affirmaient avoir au moins une certaine confiance, et 65 %, une confiance très élevée, dans l'exactitude des résultats.

39Figure 39 : Confiance dans l'exactitude des résultats de l'élection dans la circonscription



Q. : Quel est votre niveau de confiance par rapport à l'exactitude des résultats de l'élection dans votre circonscription? Base : n = 21 435; tous les répondants. [Vague 3]

Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'avoir un niveau de confiance très élevé dans l'exactitude des résultats :

- les électeurs non autochtones (61 %, par rapport à 53 % des électeurs autochtones);
- les électeurs de 25 ans et plus (62 %, par rapport à 55 % de ceux de 18 à 24 ans);
- les jeunes aux études et les jeunes travaillant à temps plein (respectivement 57 % et 56 %, par rapport à 44 % des jeunes NEET);
- les hommes (65 %, par rapport à 58 % des femmes);
- les personnes ayant voté en 2019 (64 %, par rapport à 29 % des non-votants);
- les personnes ayant voté à un bureau local d'EC (72 %, par rapport à 65 % de celles ayant voté à un bureau de vote par anticipation et à 63 % de celles ayant voté le jour de l'élection).

De plus, la probabilité qu'une personne déclare avoir une confiance très élevée dans l'exactitude des résultats :

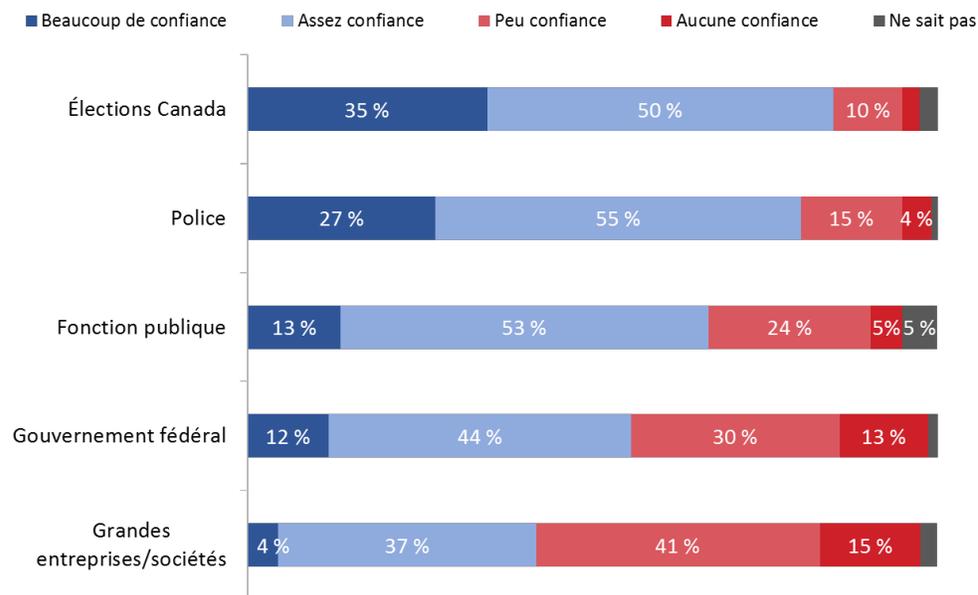
- diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 64 % des électeurs n'ayant aucune incapacité à 46 % de ceux ayant une incapacité sévère/très sévère);
- augmentait en fonction du niveau d'études, passant de 47 % des répondants détenant au plus un diplôme d'études secondaires à 70 % de ceux ayant un diplôme d'études universitaires.

Un faible niveau de confiance dans l'exactitude des résultats était notamment plus répandu parmi les non-votants (19 %, par rapport à 5 % des votants) et les électeurs autochtones (14 %, par rapport à 6 % des électeurs non autochtones), et la proportion augmentait selon la sévérité d'une incapacité, passant de 5 % parmi les répondants n'ayant aucune incapacité à 14 % parmi ceux ayant une incapacité sévère/très sévère.

### Le niveau de confiance en Élections Canada était élevé avant l'élection

Le sondage préélectoral comportait des questions sur le niveau de confiance de base en diverses institutions canadiennes, y compris EC. Le graphique ci-dessous montre que les électeurs ont déclaré avoir un niveau de confiance relativement élevé en EC. Plus précisément, plus de 8 électeurs sur 10 (85 %) ont dit avoir beaucoup ou assez de confiance en EC; venaient ensuite la police (80 %), la fonction publique (66 %), le gouvernement fédéral (56 %) et les grandes entreprises et sociétés (41 %).

40Figure 40 : Confiance dans les institutions canadiennes

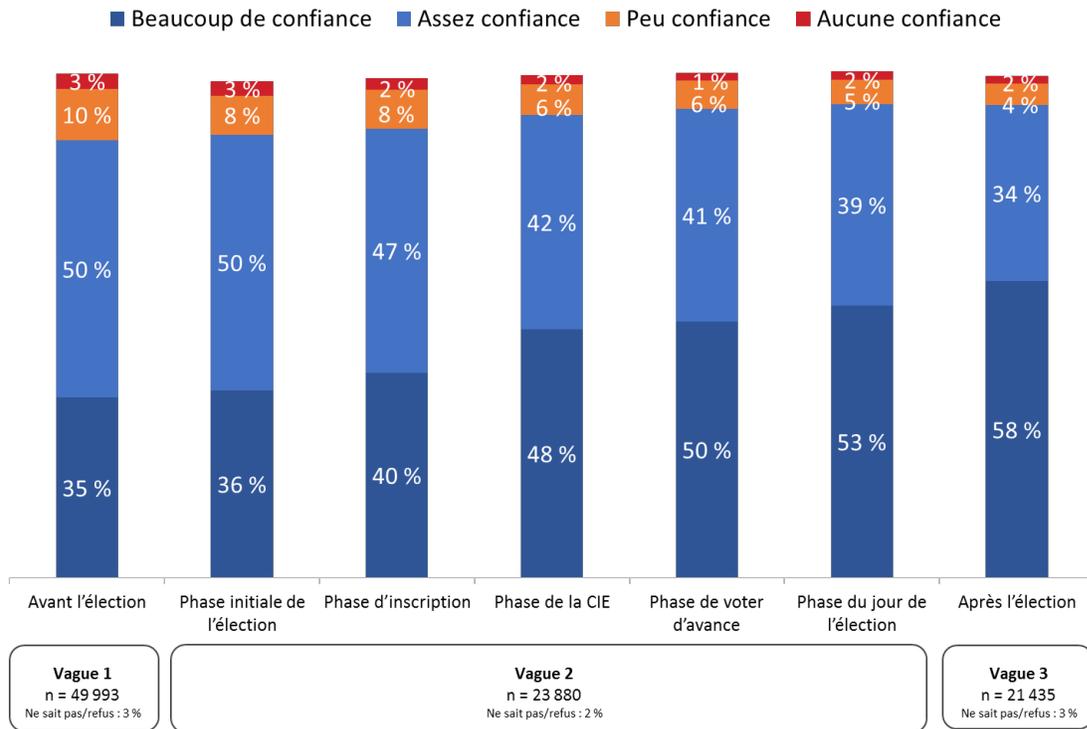


Q. : Dans quelle mesure faites-vous confiance, le cas échéant, aux institutions canadiennes suivantes ? Base : n = 49 993; tous les répondants [Vague 1]

### La confiance en Élections Canada s'est élargie et intensifiée pendant la période électorale

Au fil de l'élection, la proportion d'électeurs disant avoir confiance en EC a connu une hausse sensible, passant de 85 % dans le sondage préélectoral à 92 % dans le sondage postélectoral. En particulier, la proportion d'électeurs disant avoir beaucoup de confiance en EC est passée d'un tiers (35 %) à plus de la moitié (58 %) après la 43<sup>e</sup> EG.

41Figure 41 : Confiance en Élections Canada



Q. : Dans quelle mesure faites-vous confiance, le cas échéant, à Élections Canada? Base : tous les répondants. [Vague 1 à vague 3]

Après l'élection, la probabilité qu'un répondant affirme avoir beaucoup de confiance en EC était plus faible parmi :

- les électeurs ayant une incapacité sévère/très sévère (43 %, par rapport à 54 % de ceux ayant une incapacité légère/modérée et à 61 % des électeurs n'ayant aucune incapacité);
- les électeurs autochtones (47 %, par rapport à 58 % des électeurs non autochtones);
- les Canadiens âgés de 18 à 24 ans (51 %, par rapport à 58 % de ceux de 25 ans et plus);
- les jeunes NEET (40 %, par rapport à 54 % des jeunes aux études et à 53 % de ceux travaillant à temps plein).

Les répondants suivants étaient plus susceptibles d'affirmer avoir beaucoup de confiance en EC :

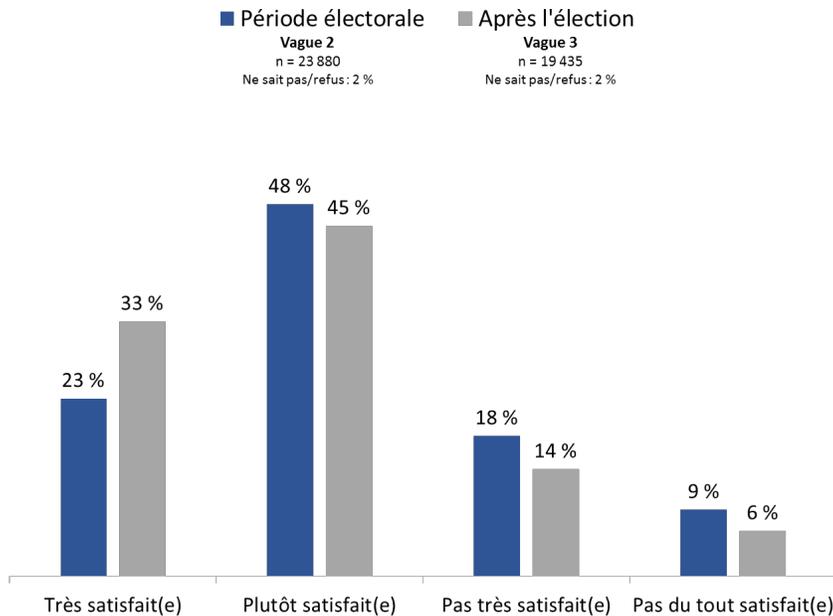
- les diplômés universitaires (67 %, par rapport à 53 % des électeurs ayant des études collégiales ou des études postsecondaires partielles et à 44 % de ceux ayant au plus un diplôme d'études secondaires);
- les hommes (62 %, par rapport à 54 % des femmes);
- les répondants qui ont reçu leur CIE (59 %, par rapport à 39 % de ceux qui ne l'ont pas reçue);
- les répondants qui ont voté en 2019 (61 %, par rapport à 29 % des non-votants).

### Satisfaction modérée relativement à la vie démocratique au Canada

La satisfaction des électeurs relativement à la vie démocratique au Canada a augmenté entre le sondage en période électorale et le sondage postélectoral. Un peu plus des trois quarts (78 %) des répondants au sondage postélectoral ont indiqué être au moins plutôt satisfaits de la vie démocratique au Canada, y compris un tiers (33 %) s'en disant très satisfaits, une hausse par rapport aux 71 % et 23 %, respectivement, des répondants au sondage en période électorale. Par contre, 1 répondant sur 5 (20 %)

a exprimé un certain degré d'insatisfaction à cet égard, ce qui représente une baisse par rapport aux 27 % des répondants au sondage en période électorale.

42Figure 42 : Satisfaction relativement à la vie démocratique au Canada



Q. : Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie démocratique au Canada? Base : tous les répondants. [Vague 2, vague 3]

Les répondants suivants au sondage postélectoral étaient plus susceptibles de se déclarer satisfaits de la vie démocratique au Canada :

- les néo-Canadiens (86 %, par rapport à 78 % des autres Canadiens);
- les électeurs du Québec (83 %), par rapport aux électeurs d'ailleurs au Canada;
- les électeurs ayant un diplôme universitaire (83 %, par rapport à 73 % de ceux ayant au plus un diplôme d'études secondaires et à 75 % de ceux ayant un diplôme d'études collégiales ou des études postsecondaires partielles);
- les répondants qui ont voté en 2019 (80 %, par rapport à 61 % des non-votants).

Les personnes les moins susceptibles de se déclarer satisfaites de la vie démocratique au Canada étaient notamment :

- les électeurs autochtones (64 %, par rapport à 79 % des électeurs non autochtones);
- les répondants de 18 à 24 ans (70 %, par rapport à 79 % de ceux de 25 ans et plus);
- les jeunes NEET (58 %, par rapport à 73 % des jeunes aux études et à 72 % de ceux travaillant à temps plein).

De plus, la probabilité qu'une personne affirme être satisfaite de la vie démocratique au Canada diminuait à mesure qu'augmentait la sévérité d'une incapacité (passant de 81 % des personnes n'ayant aucune incapacité à 66 % de celles ayant une incapacité sévère/très sévère).

Les non-votants étaient plus susceptibles de se dire insatisfaits de la vie démocratique au Canada (31 %, par rapport à 19 % des votants), tout comme les électeurs de l'Alberta (33 %) et des Prairies (29 %) comparativement à ceux d'ailleurs au pays. De plus, la possibilité qu'une personne affirme être

insatisfaite de la vie démocratique au Canada augmentait avec la sévérité d'une incapacité (passant de 18 % des électeurs n'ayant aucune incapacité à 30 % de ceux ayant une incapacité sévère/très sévère).

## Profil des répondants

	Base pondérée	Vague 1 n = 49 993	Vague 2 n = 23 880	Vague 3 n = 21 435
<b>Province ou territoire</b>				
Terre-Neuve-et-Labrador		1 %	2 %	1 %
Île-du-Prince-Édouard		1 %	1 %	1 %
Nouvelle-Écosse		3 %	3 %	3 %
Nouveau-Brunswick		2 %	2 %	2 %
Québec		24 %	23 %	24 %
Ontario		39 %	38 %	37 %
Manitoba		3 %	4 %	3 %
Saskatchewan		3 %	3 %	3 %
Alberta		11 %	11 %	11 %
Colombie-Britannique		13 %	14 %	14 %
Nunavut		< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Territoires du Nord-Ouest		< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Yukon		< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
<b>Autochtones</b>				
Premières Nations		2 %	2 %	2 %
Métis		2 %	2 %	2 %
Inuits		< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Non autochtones		97 %	96 %	96 %
<b>Genre</b>				
Femme		52 %	51 %	51 %
Homme		46 %	48 %	48 %
Non binaire/transgenre		1 %	1 %	1 %
Préfère ne pas répondre		1 %	1 %	1 %
<b>Langue parlée à la maison</b>				
Anglais		75 %	77 %	76 %
Français		21 %	19 %	20 %
Autre		3 %	3 %	3 %
Préfère ne pas répondre		1 %	< 0,5 %	< 0,5 %
<b>État matrimonial</b>				
Marié(e)		45 %	45 %	45 %
En union libre		14 %	14 %	13 %
Veuf, veuve		4 %	3 %	4 %
Séparé(e)		3 %	3 %	3 %
Divorcé(e)		8 %	7 %	7 %
Célibataire, jamais marié(e)		25 %	27 %	28 %
Préfère ne pas répondre		1 %	1 %	1 %

43<sup>e</sup> élection générale : Étude nationale auprès des électeurs  
Rapport sur l'expérience des électeurs

	Base pondérée	Vague 1 n = 49 993	Vague 2 n = 23 880	Vague 3 n = 21 435
<b>Études</b>				
Une partie de l'école primaire		< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Niveau primaire terminé		< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Une partie de l'école secondaire		4 %	3 %	3 %
Diplôme d'études secondaires		12 %	10 %	13 %
Quelques cours de collège communautaire/formation professionnelle/école de métier/cours commercial/cégep		10 %	9 %	8 %
Diplôme de collège communautaire/formation professionnelle/école de métier/cours commercial/cégep		19 %	19 %	20 %
Quelques cours universitaires		10 %	11 %	10 %
Diplôme universitaire de premier cycle		28 %	29 %	29 %
Études supérieures ou postdoctorales/école professionnelle		16 %	17 %	15 %
Autres		< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Ne sait pas		< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Préfère ne pas répondre		1 %	1 %	< 0,5 %
<b>Sévérité de l'incapacité fonctionnelle</b>				
Aucune incapacité		68 %	69 %	69 %
Incapacité légère		16 %	16 %	16 %
Incapacité modérée		8 %	8 %	8 %
Incapacité sévère		6 %	6 %	5 %
Incapacité très sévère		2 %	2 %	2 %
Refus		< 0,5 %	--	--
<b>Âge</b>				
18 à 24 ans		10 %	10 %	10 %
25 à 34 ans		16 %	17 %	17 %
35 à 54 ans		33 %	33 %	33 %
55 à 74 ans		36 %	36 %	36 %
75 ans et plus		4 %	4 %	5 %
<b>Jeunes</b>				
Jeunes de 18 à 34 ans aux études		8 %	8 %	9 %
Jeunes de 18 à 34 ans travaillant à temps plein sans être aux études		13 %	14 %	13 %
Jeunes NEET		2 %	1 %	2 %
Autres jeunes		3 %	4 %	3 %
<b>Néo-Canadiens</b>				
Immigrants qui sont devenus citoyens <i>avant</i> l'EG de 2015		14 %	13 %	13 %
Immigrants qui sont devenus citoyens <i>après</i> l'EG de 2015		2 %	2 %	2 %
Non-immigrants		84 %	85 %	85 %